2021

Rapport de présentation du Budget Primitif

Conseil municipal

28 janvier 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 5

L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021 5
1. Fonctionnement 5
2. Investissement 6
3. Total budget primitif 7

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 PAR CHAPITRES 8
1. Fonctionnement 8
2. Investissement 10
3. Les soldes intermédiaires de gestion 12
4. Rappel des données d'analyse financière 13
5. Solvabilité de la collectivité 14
6. Représentation schématique de l'équilibre du budget 15

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 16
1. Les opérations 17
2. Crédits hors opérations 23

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 33

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 35
1. Évolution des principaux postes par rapport au BP 2020 35
2. Les charges à caractère général : chapitre 011 37
3. Les charges de personnel : chapitre 012 40
4. Les atténuations de produits : chapitre 014 41
5. Autres charges de gestion courante : chapitre 65 41
6. Charges financières : chapitre 66 42
7. Charges exceptionnelles : chapitre 67 43

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 44
1. Évolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au BP 2020 : 44
2. Produits des services : chapitre 70 45
3. Impôts et taxes et reversement de fiscalité : chapitre 73 46
4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74 49
5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75 50
6. Les atténuations de charges : chapitre 013 50
7. Produits financiers : chapitre 76 50
8. Produits exceptionnels : chapitre 77 50
9. Mouvements d'ordre 51

LOLF – PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES 53

BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT LISIERE PEREIRE 58

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT QUARTIER HOPITAL 60

BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES 63

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE **65**

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX **67**

BUDGET ANNEXE PLAINE ALLUVIALE **68**

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT SOUS CONVENTION DE GESTION **71**

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SOUS CONVENTION DE GESTION **73**

CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES **75**

BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 17 décembre 2020. Les documents présentés lors de ce débat ont permis d'exposer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2021, dans un contexte de crise sanitaire, avec des conséquences économiques, structurelles et sociales durables qui laissent une série d'incertitudes pour l'avenir cumulées à d'importantes réformes fiscales en cours et à venir.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Hausse raisonnée des charges de fonctionnement,
- ✓ Malgré une baisse de l'attribution de compensation perçue, un maintien total des taux de fiscalité,
- ✓ Légère progression des recettes des services,
- ✓ Maintien global des subventions aux associations,
- ✓ Niveau soutenu d'investissement,
- ✓ Poursuite des prélèvements au titre de la solidarité nationale,
- ✓ Maintien et bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- ✓ Maintien de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- ✓ Maintien de la gratuité des 30 premières minutes en hypercentre,
- ✓ Montée en puissance du Pass Local octroyant la gratuité des transports urbains pour les 65 ans et +,
- ✓ Non prise en compte de dépenses liées à la crise sanitaire.

Budget audacieux en fonctionnement et ambitieux en investissement

Des dépenses axées sur les politiques municipales : sécurité, attractivité, mobilités, sauvegarde de notre commerce……

Des dépenses assumées et possibles grâce à un socle de gestion solide

sans aucune pression fiscale, et ce, depuis 2011

Un programme d'investissement soutenu et soutenable.

L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

1. *FONCTIONNEMENT*

Dépenses réelles	64 194 775 €
Dépenses d'ordre	6 268 082 €
Dépenses totales	70 462 857 €

Recettes réelles	70 462 857 €
Recettes d'ordre	0 €
Recettes totales	70 462 857 €

Pour 2021, la Ville a construit son budget avec une **hausse raisonnée des dépenses réelles de fonctionnement de +3,2 %** permettant de renforcer certains axes des politiques municipales et correspondant aux engagements de campagne et aux attentes exprimées par les Saint-Germanois

+3,2 % en dépenses réelles (64,19 M€ pour 62,20 M€ au BP 2020)

La dynamique des recettes est assurée par le maintien et la bonification de la DGF, l'augmentation des produits des services et par la hausse de produit fiscal découlant de la dynamique naturelle des bases de notre ville et de la réévaluation significative de bases d'un assujetti. L'ensemble de ces variables permettra de compenser le coût des mesures volontaires et indispensables prises en faveur de la sécurité, la mobilité, l'attractivité culturelle, patrimoniale et économique….

+2,0 % en recettes réelles (70,46 M€ pour 69,07 M€ au BP 2020)

Notre socle de gestion solide, la quasi absence de dette et l'optimisation permanente des recettes contribuent à maintenir un autofinancement positif qui nous permet de traverser les crises et d'engager des investissements lourds

Des dépenses de fonctionnement sous contrôle et une optimisation des soldes de gestion

En 2021, l'excédent courant[1] de la section de fonctionnement s'établit à 6,3 M€
et l'épargne nette (incluant les charges financières) à 6,2 M€

SOLDE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL

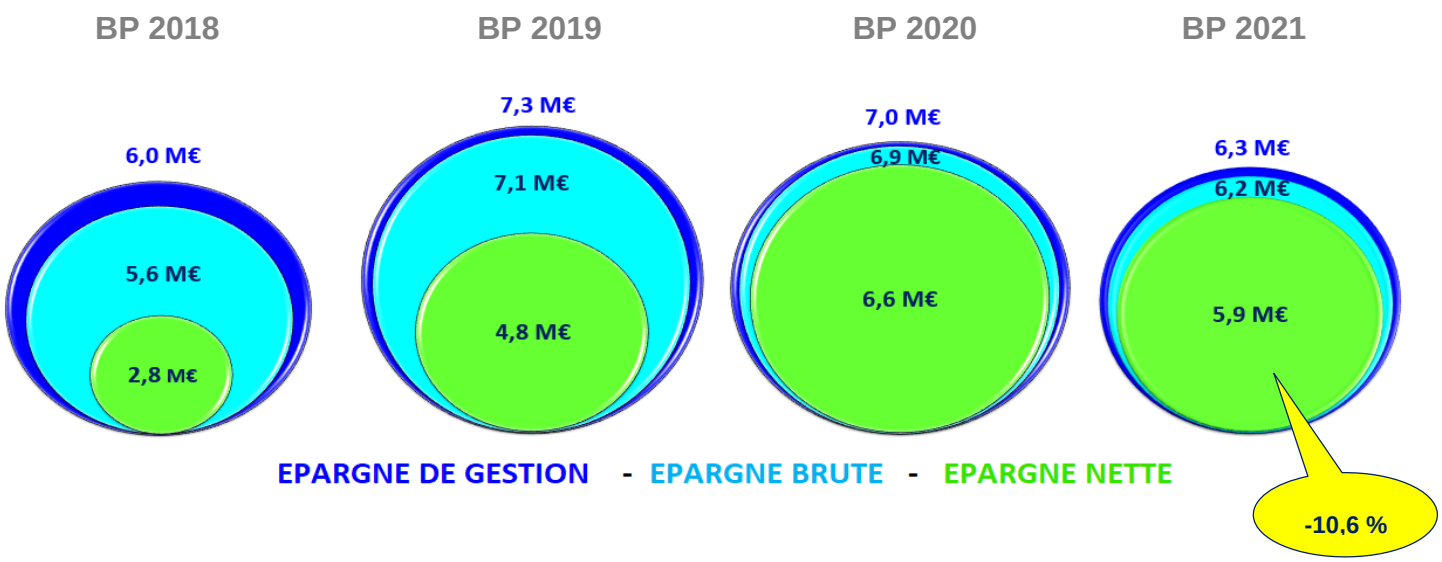

[1] Avant amortissement -> détail des soldes intermédiaires de gestion page 12
L'écart entre l'épargne de gestion et l'épargne nette correspond au remboursement annuel de la dette

2. *INVESTISSEMENT*

Dépenses réelles	23 168 261 €
Dont dépenses d'équipement	*22 793 261 €*
Dépenses d'ordre	0 €
Dépenses totales	23 168 261 €

Recettes réelles	16 900 179 €
Dont recettes d'équipement	*5 201 529 €*
Recettes d'ordre	6 268 082 €
Recettes totales	23 168 261 €

Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2021 est en forte progression +58,23 % (22,8 M€ contre 14,4 M€ au BP 2020).

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite des projets en cours : la restructuration des groupes scolaires (Bonnenfant), la requalification de l'hypercentre, l'écoquartier de la Lisière Pereire, la montée en puissance du projet de renouvellement urbain du « quartier de l'hôpital », la poursuite des études pour : le Cœur des sources, la rénovation du presbytère et de l'église Sainte Croix, l'extension du cimetière de Fourqueux….

+56,6 % en dépenses réelles (23,17 M€ contre 14,79 M€ au BP 2020)

En 2021, les recettes sont en hausse très significative des cessions et du transfert de foncier sur le budget annexe du quartier hôpital.
Par ailleurs, un emprunt d'équilibre de 2,4 M€ est inscrit mais il ne devrait pas être mobilisé.

+113,4 % en recettes réelles (16,90 M€ contre 7,92 M€ au BP 2020)

Un niveau d'investissement soutenu

La Ville consacrera son effort d'investissement notamment à la réhabilitation/extension du groupe scolaire Bonnenfant, à la poursuite de la requalification du centre-ville, à l'opération urbaine du quartier de l'hôpital, à la dernière tranche de travaux sur l'écoquartier de la Lisière Pereire, et aux études des projets structurants engagés : Cœur des sources, Plaine alluviale, extension du cimetière….

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT – BUDGET PRINCIPAL

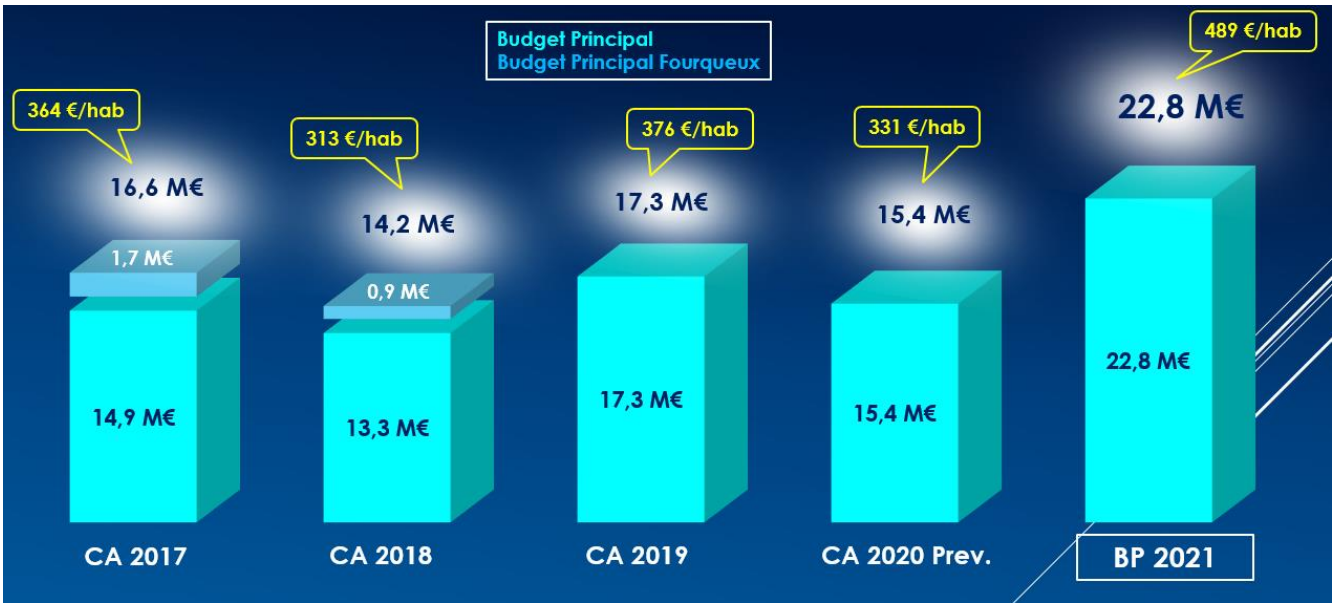

3. *TOTAL BUDGET PRIMITIF*

Le total général du budget primitif 2021 est le suivant :

Dépenses réelles	87 363 036 €
Dépenses d'ordre	6 268 082 €
Dépenses totales	**93 631 118 €**

Recettes réelles	87 363 036 €
Recettes d'ordre	6 268 082 €
Recettes totales	**93 631 118 €**

Les données clefs du BP 2021

Une hausse limitée des dépenses de fonctionnement permettant un renfort sur les secteurs : sécurité, soutien aux commerces, mobilité, attractivité, développement durable
Une optimisation permanente des recettes,
Un programme d'investissement ambitieux,
Une fiscalité harmonisée,
Une dette quasi nulle,
Des soldes de gestion qui demeurent à un niveau élévé.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 PAR CHAPITRES

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2021 de la section de fonctionnement de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

1. *FONCTIONNEMENT*

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANT
011	Charges à caractère général	18 224 367 €
012	Charges de personnel	32 950 000 €
014	Atténuations de produits (FNGIR - FPIC - Amendes de police)	9 193 245 €
65	Autres charges de gestion courante	3 665 934 €
66	Charges financières	62 250 €
67	Charges exceptionnelles	98 979 €
042	Dotations aux amortissements	2 500 000 €
023	Virement	3 768 082 €
	Total	***70 462 857 €***

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT
70	Produits des services	11 222 470 €
73	Impôts et taxes	29 914 300 €
73	Fiscalité reversée Attribution de compensation	16 835 486 €
74	Dotations et subventions	9 373 141 €
75	Autres produits de gestion courante	2 890 760 €
76	Produits financiers	6 000 €
77	Produits exceptionnels	60 700 €
013	Atténuations de charges	160 000 €
042	Opérations de transfert entre sections (ordre)	
	Total	***70 462 857 €***

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2021 de la Ville par chapitres concernant les opérations réelles

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES

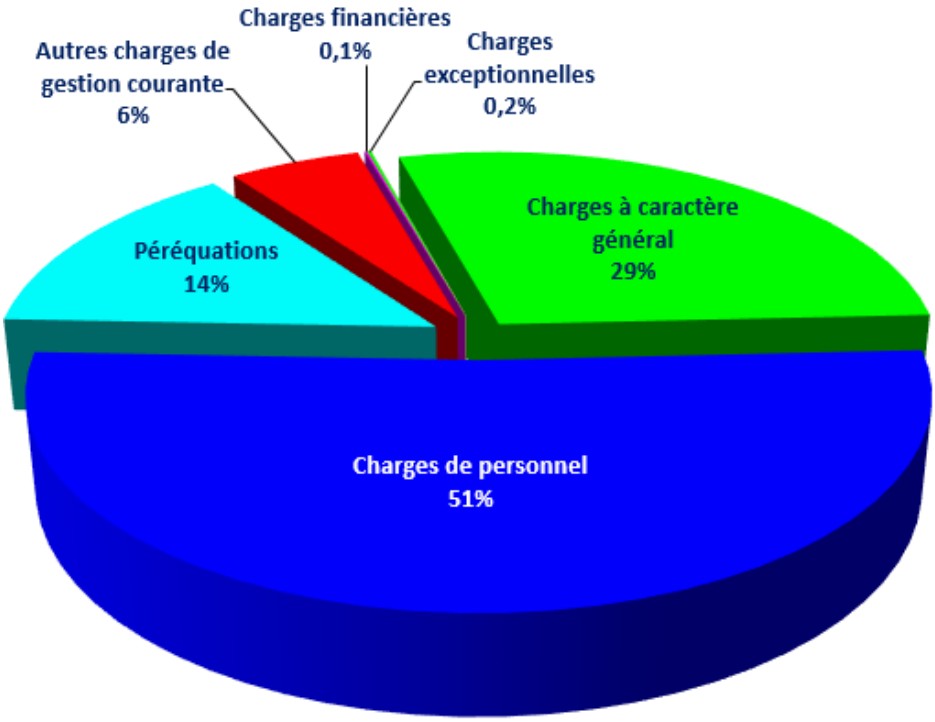

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES

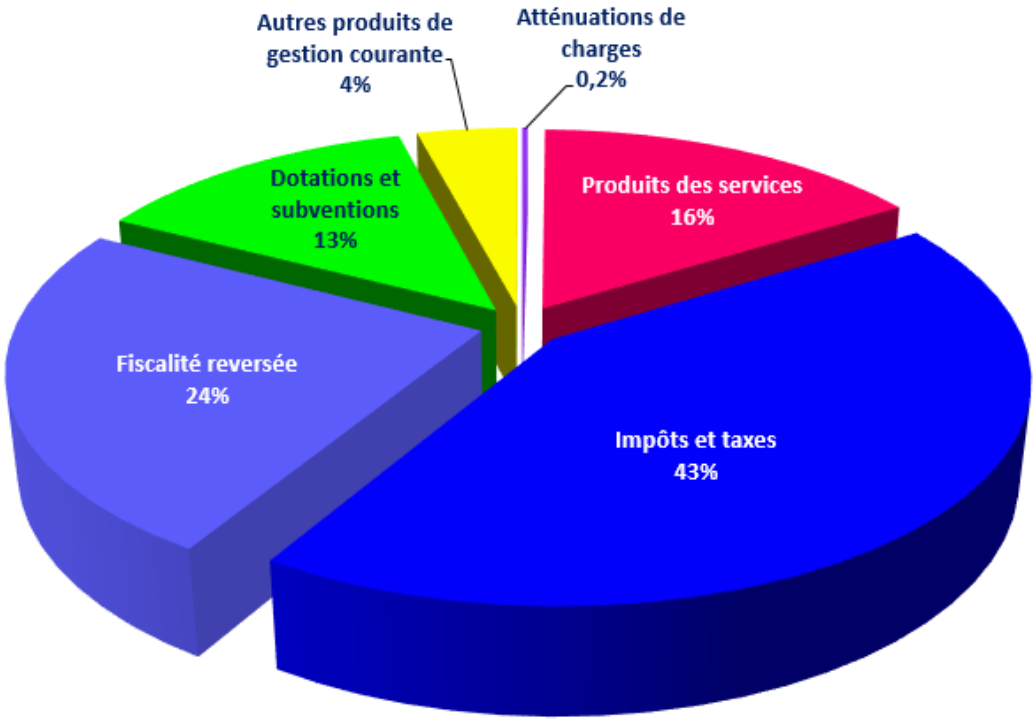

2. *INVESTISSEMENT*

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2021 de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANT
16 et 27	Remboursement d'emprunts	325 000 €
20	Immobilisations incorporelles	1 151 680 €
204 et 13	Subventions	2 052 000 €
21	Immobilisations corporelles	4 005 151 €
23 et opérations	Total des travaux en cours	15 584 430 €
45	Opérations pour compte de tiers	50 000 €
040 et 041	Opérations d'ordre entre sections	0 €
	Total	***23 168 261 €***

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT
10	Dotations et fonds propres	3 350 000 €
13	Subventions	2 799 059 €
16	Emprunts et dettes (y compris 165)	2 392 470 €
024	Cessions	8 283 650 €
45	Opérations pour compte de tiers	50 000 €
021	Virement	3 768 082 €
040 et 041	Opérations d'ordre entre sections	2 500 000 €
	Total	***23 168 261€***

Rappel BP 2020 : 17 107 505 €

Dépenses d'équipement	2020	2021
Chapitres 20 - 21 - 23	14 405 322 €	22 793 261 €

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2021 de la Ville par chapitres.

LES DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT

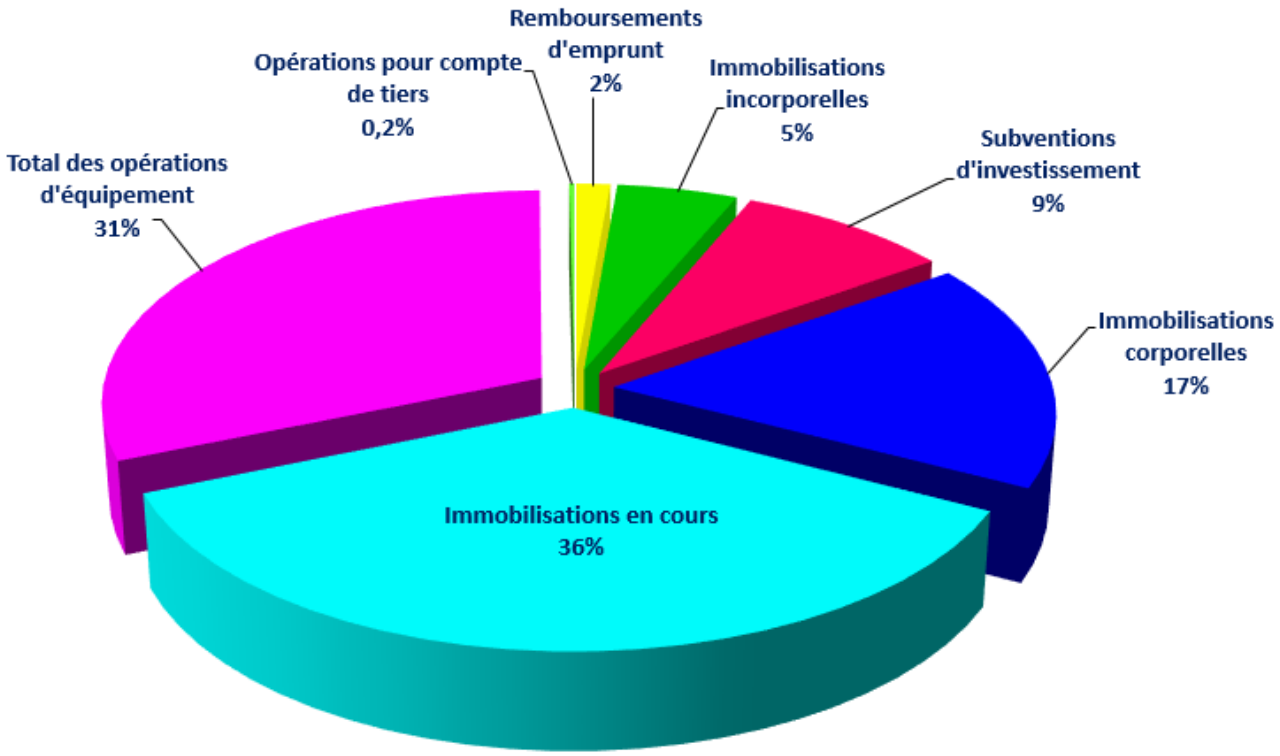

LES RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT

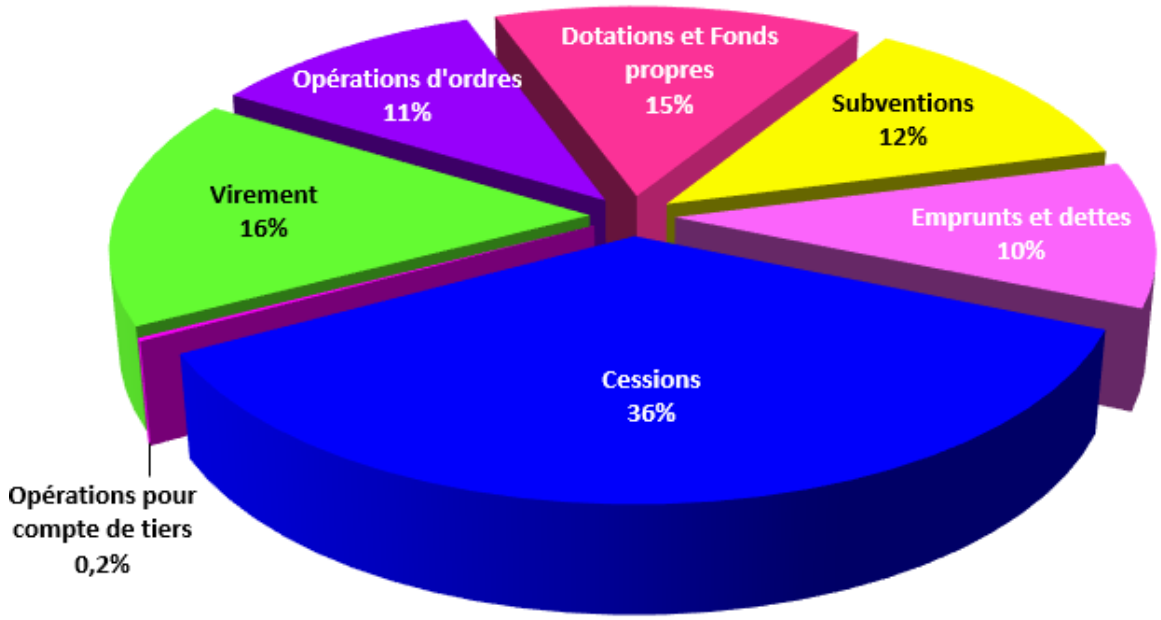

3. *LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION*

Les données qui suivent permettent d'examiner les soldes intermédiaires de gestion avant amortissement, d'expliciter le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire toutes les comparaisons utiles avec l'exercice précédent.

En M€	BP 2020	BP 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	69.1	70.5
Recettes fiscales	28.1	29.9
Attribution de compensations (Fiscalité professionnelle + Part salaire de la DGF)	17.2	16.8
Autres (hors cessions et dettes)	23.8	23.8
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	62.1	64.1
Charges de personnel (012)	32.2	32.9
Autres dépenses (hors charges d'intérêts)	29.9	31.2
ÉPARGNE DE GESTION = AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	7.0	6.3
Charges financières	0.1	0.1
EPARGNE BRUTE	6.9	6.2
Pour information, le virement	4.1	3.8
Remboursement de la dette en capital	0.3	0.3
ÉPARGNE NETTE (a)	6.6	5.9

En M€	BP 2020	BP 2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7.9	14.5
FCTVA	2.3	2.4
Subventions	2.0	2.8
Cessions, ventes	3.0	8.3
Autres	0.6	1.0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14.4	22.8
Dont travaux	11.7	15.6
DEFICIT D'INVESTISSEMENT (b)	-6.5	-8.3

Afin de couvrir le déficit d'investissement, un nouvel emprunt théorique serait nécessaire en 2021 :

En M€	BP 2020	BP 2021
Épargne nette (a)	6.6	5.9
Déficit d'investissement (b)	-6.5	-8.3
BESOIN D'EMPRUNT (a + b)	0.1	2.4

La variation d'endettement au budget primitif résulte de l'écart entre le besoin d'emprunt et le remboursement d'emprunt de l'année. En 2021, l'autofinancement de la Ville couvre partiellement le déficit d'investissement.

En M€	BP 2020	BP 2021
Dette remboursement en capital (1)	0.3	0.3
Besoin d'emprunt (2)	0.1	2.4
Évolution prévisionnelle de l'encours (2) – (1)	-0,2	+2.1

4. *RAPPEL DES DONNEES D'ANALYSE FINANCIERE*

	BP 2020	BP 2021
Pour information, le virement	**4.6**	**3.8**
ÉPARGNE DE GESTION	**7.0**	**6.3**
Charges financières	**0.1**	**0.1**
ÉPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT	**6.9**	**6.2**
Remboursement de la dette en capital	**0.3**	**0.3**
ÉPARGNE NETTE	**6.6**	**5.9**
BESOIN D'EMPRUNT THEORIQUE	**0.1**	**2.4**

Nota : l'épargne nette n'inclut pas les dotations aux amortissements (2,5 M€ pour 2021) qui sont une dépense d'ordre de fonctionnement mais aussi une composante des recettes d'ordre d'investissement.

5. *SOLVABILITE DE LA COLLECTIVITE*

Ces quatre indicateurs permettent de contrôler l'endettement de la Ville.

	BP 2020	BP 2021
AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT (M€)	7.0	6.3
TAUX D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	10.1 %	9.0 %
AUTOFINANCEMENT NET COURANT (M€)	6.6	6.2
CAPACITE DE DESENDETTEMENT THEORIQUE	< 6MOIS	6 MOIS

Repères

L'autofinancement brut courant appelé « épargne de gestion » doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville.

Le taux d'autofinancement brut courant ou taux d'épargne de gestion est exprimé en % de recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre.

L'autofinancement net courant ou « épargne nette » correspond au flux financier que la Ville consacre à ses investissements.

La capacité de désendettement doit être inférieure à 13 ans. Au-delà le stock de dettes est trop important et c'est un indicateur de risque. Ce ratio de solvabilité financière exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

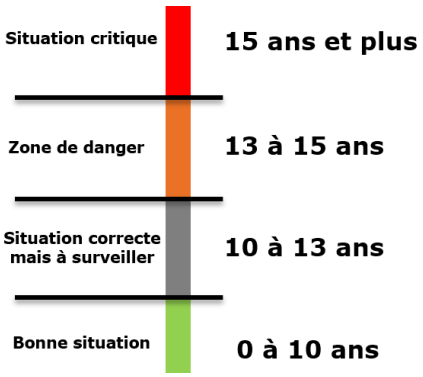

6. *REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'EQUILIBRE DU BUDGET*

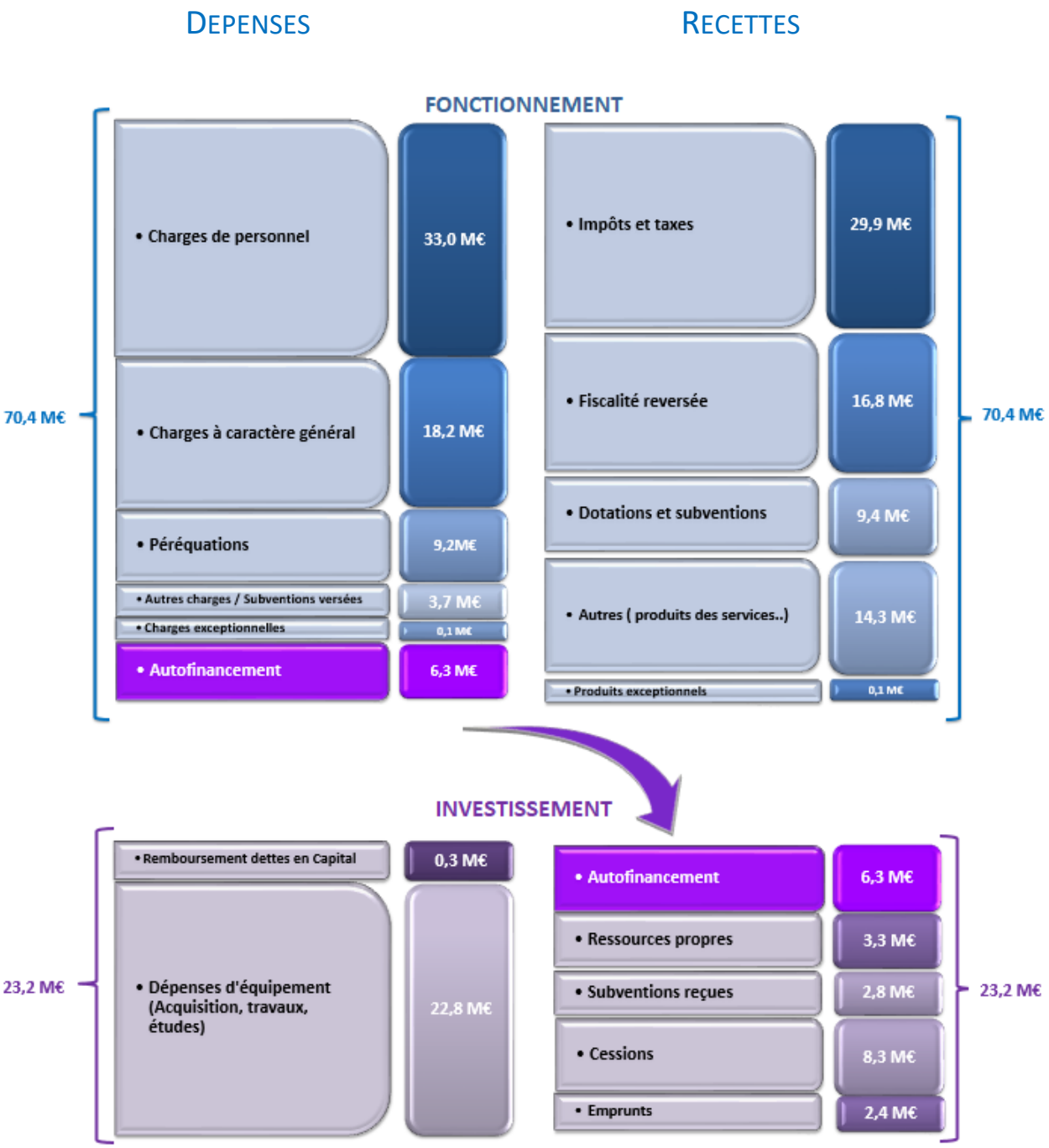

L'autofinancement est exprimé en valeur brute avant amortissement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville se répartit entre les dépenses inscrites dans des opérations qui regroupent des programmes cohérents et réalisés sur plusieurs années, et les dépenses inscrites individuellement sur les imputations classiques.
L'ensemble du budget d'investissement est suivi en **P**rogramme **P**luriannuel d'**I**nvestissement (**PPI**).
Le budget 2021 sera consacré à la rénovation, la modernisation et l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, les projets en cours se poursuivront.

OPERATIONS

Numero Opérations	**BP 2020**	**BP 2021**
45 Le Cœur des Sources	900 000 €	650 000 €
53 Vidéo protection	390 000 €	292 000 €
56 Restructuration du groupe scolaire Bonnenfant	1 000 000 €	3 920 000 €
58 Maison Natale Claude Debussy	0 €	500 000 €
59 Reconquête écologique Dalle Frontenac	0 €	1 678 210 €
1721 Eglise Sainte Croix et Presbytère de Fourqueux	60 000 €	100 000 €
1722 Extension du cimetière de Fourqueux	40 000 €	40 000 €
1723 Parc sportif Claude Bocard	50 000 €	0 €
SOUS TOTAL OPERATIONS	**2 440 000 €**	**7 180 210 €**

HORS OPERATIONS

Chapitres	**BP 2020**	**BP 2021**
20 Immobilisations incorporelles	1 186 570 €	1 151 680 €
204 Subventions d'équipement versées	156 500 €	2 052 000 €
21 Immobilisations corporelles	1 399 290 €	4 005 151 €
23 Immobilisations en cours	9 222 962 €	8 404 220 €
13 Subventions d'investissement	0 €	0 €
16 Emprunts et dettes assimilés	320 000 €	325 000 €
27 Autres immobilisations financières	15 000 €	0 €
45 Opérations pour compte de tiers	50 000 €	50 000 €
SOUS TOTAL HORS OPERATIONS	**12 350 322 €**	**15 988 051 €**

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	**14 790 322 €**	**23 168 261 €**

Toujours un niveau soutenu en 2021 qui sera encore renforcé par les reports de 2020

1. *LES OPERATIONS*

Les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2021 s'élèvent à 7,18 M€ (contre 2,44 M€ en 2020, soit + 194,26%). Ils se décomposent ainsi :

Opération 45 : Le cœur des Sources ➡ *650 000 € en 2021*

La Ville de Saint-Germain-en-Laye poursuit les études pour l'aménagement urbain de la parcelle « du Cœur des Sources » située dans le quartier du Bel Air. Il accueillera dans un parc paysager à flanc de vallon un premier ensemble constitué du nouveau Gymnase des Coteaux du Bel Air (ex-COSEC) et du nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental Debussy fédérés autour d'une agora ainsi qu'un deuxième ensemble constitué par le nouveau groupe scolaire Saint Léger et la Maison des bridgeurs.

Le site de l'opération est un îlot de 3,15 hectares, propriété communale bordée par la rue des Lavandières à l'ouest, le boulevard de la Paix au sud, et par une voie de desserte parallèle à la rue Saint-Léger au nord.

Ce projet d'envergure répond à la volonté politique de poser un signal urbain et fonctionnel fort dans les quartiers du sud de la Ville. Ce projet doit être le point d'accroche d'une politique de dynamisation des quartiers et d'ouverture éducative et culturelle.

La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre est en cours. Le résultat du concours est attendu fin janvier 2021 et le lauréat sera connu fin mars 2021. Les études de maîtrise d'œuvre commenceront dans le courant du 2ème trimestre pour une durée d'une année environ.

Nature	**BP 2021**
2031 ETUDES	650 000 €

Opération 53 : Vidéo protection ➡ *292 000 € en 2021*

Depuis 2005, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a déployé 65 caméras pour assurer la protection des citoyens et lutter contre la délinquance de voie publique.

Les locaux de la police municipale disposent d'un centre de supervision urbain (CSU) équipé d'écrans affichant en direct les images filmées par les caméras de vidéo protection, qui peuvent être manipulées à distance en cas d'incident particulier à suivre.

Ainsi, les principaux objectifs du déploiement de ces caméras sont la sécurisation des personnes et des biens et la réponse aux troubles de l'ordre public.
Malgré le nombre de caméras actuellement déployées, de nombreuses réquisitions judiciaires n'ont pu être traitées par manque de caméras.

En 2021, les crédits inscrits concernent principalement l'installation de 8 caméras supplémentaires situées :

- ✓ rue Saint Léger,
- ✓ square Bizet,
- ✓ boulevard Franz Liszt,
- ✓ rue Ludwig Van Beethoven,
- ✓ rue du Clos Baron.
- ✓ dalle Frontenac (3)

Par ailleurs, pour la police municipale sont inscrits l'acquisition de deux logiciels pour la vidéo verbalisation et un logiciel d'intelligence artificielle permettant d'analyser et de rechercher les éléments caractéristiques d'une infraction.

Nature	**BP 2021**
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	50 000 €
21538 AUTRES RESEAUX	197 000 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0 €
2188 INSTALLATIONS CORPORELLES	15 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	30 000 €

Opération 56 : Restructuration du groupe scolaire Bonnenfant ➡ *3 920 000 € en 2021*

L'évolution des pratiques scolaires, les besoins croissants des activités périscolaires (garderie et accueil de loisirs) cumulés à l'augmentation de la population liée à la réalisation du nouvel écoquartier « Quartier de l'Hôpital » engendrent un besoin croissant de surfaces d'accueil.
De plus, l'évolution des différentes réglementations et notamment celles en matière d'accessibilité et de performances énergétiques conduit la Ville à optimiser et à planifier les investissements relatifs à son parc scolaire.

La restructuration de ce groupe scolaire a pour enjeu de devenir une véritable Cité de l'Enfance en cœur de ville. Représentant 3000m² de surfaces utiles, elle offrira des services d'accueil et pédagogiques depuis la petite enfance jusqu'à la fin de l'élémentaire. Cette structure au service des enfants et de la parentalité sera connectée et offrira des espaces mutualisés et modulaires s'adaptant aux nouveaux usages et besoins des familles.
La restructuration du groupe scolaire permettra la création d'un pôle augmentant la capacité d'accueil afin de répondre aux besoins estimés du nouvel écoquartier et comportera :

- Une école élémentaire (330 élèves) : 12 classes (nombre de classes avant travaux : 9),

- Une école maternelle (227 élèves) : 7 classes (nombre de classes avant travaux : 5),
- Deux salles dédiées (maternelle et élémentaire) accueil de loisirs (avant travaux : 0),
- Un multi-accueil de 22 berceaux.

Le déménagement de l'école vers l'école provisoire aura lieu pendant le deuxième trimestre 2021 et les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Bonnenfant doivent démarrer en été 2021 pour se terminer en 2023.

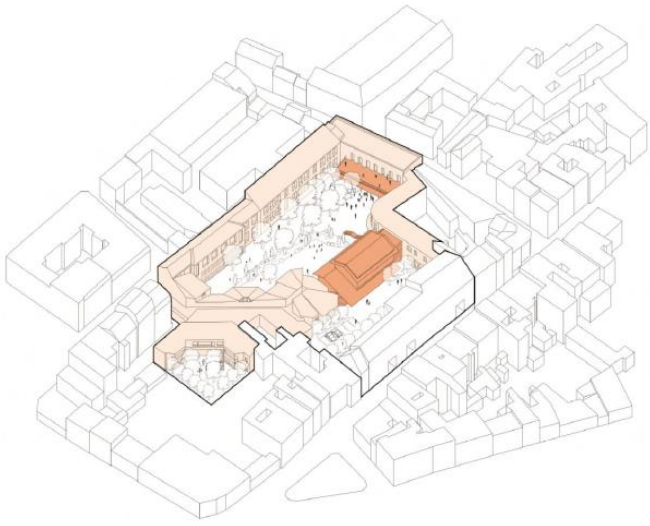

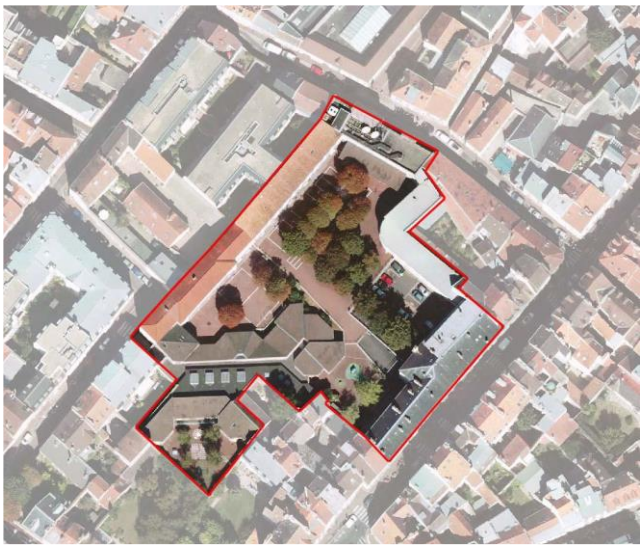

Nature	**BP 2021**
2031 ETUDES	200 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	270 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	3 450 000 €

Opération 58 : Maison Natale Claude Debussy ➡ ***500 000 €*** *en 2021*

Propriété de la Ville de Saint Germain en Laye, la maison natale de Claude Debussy (1862-1918) est un emblème fort de la politique culturelle de la Ville liant musique et arts. Cocon préservé au 38 rue au Pain, immeuble typique du XVIIème siècle s'articulant autour d'une cour arrière comprenant un escalier classé, il attire curieux et amateurs de l'œuvre de l'artiste ou de sa vie qui a débuté en 1862 en ces murs.

La réhabilitation / restructuration a pour mission de résorber les désordres fonctionnels et d'ouvrir plus d'espace au grand public en créant une offre nouvelle, étonnante dans son rapport à l'interprétation de l'architecture et du patrimoine culturel et naturel de la ville et invitant à la découverte de l'œuvre du musicien. Cette nouvelle offre doit permettre une réflexion globale sur les enjeux de valorisation d'un lieu vivant, dont les contenus et les activités doivent être régulièrement renouvelés. En y intégrant l'idée d'un parcours intérieur rénové et d'un point de départ vers des points d'intérêt extérieurs marqueurs de lieux remarquables, c'est avant tout une opération de maison pilote qui s'opère ici. Les réponses à formuler se doivent d'être qualitatives et ouvertes à de nombreux publics. Ce haut niveau de qualité est évidemment indispensable – pour ne pas galvauder le capital d'image d'une Maison des Illustres identifiée par l'aura de Claude Debussy. Mais surtout nécessaire dans la conjugaison à la fois de l'aspect patrimonial et scientifique du discours associé à une volonté de découverte sensible, poétique et artistique de l'artiste mais également de l'espace architectural et urbain extérieur grâce au futur label Ville d'Art et d'Histoire qu'il convient ici d'anticiper.

Nature	**BP 2021**
2031 ETUDES	230 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	270 000 €

Opération 59 : Reconquête écologique de la Dalle Frontenac ➡ ***1 678 210 €*** *en 2021*

Dans le cadre d'une prospective scolaire, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a procédé à la refonte de la carte scolaire qui conduit à transférer l'école maternelle Frontenac dans la nouvelle école maternelle Marie Curie. Il est prévu de détruire ce bâtiment situé sur une dalle de parking souterrain au profit d'un projet urbain.

Ce nouvel aménagement a pour objectif :

- Une nouvelle respiration par le désenclavement du quartier avec le prolongement des espaces verts existants,
- Un aménagement au rythme des placettes par la restructuration de l'espace et par l'intégration d'une nouvelle hiérarchie urbaine,
- Un espace pour les riverains,
- Un projet en faveur de la nature et de la biodiversité.

La démolition de l'école maternelle Frontenac a eu lieu en 2020.
Les travaux d'étanchéité et d'aménagement de la dalle seront réalisés en 2021.

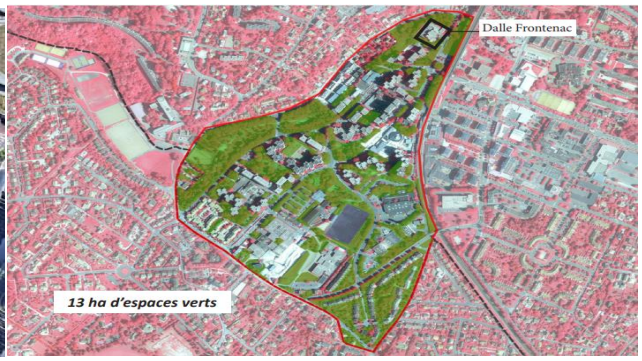

Nature	**BP 2021**
2031 ETUDES	70 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	408 210 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900 000 €
2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	300 000 €

Opération 1721 : Eglise Sainte Croix et Presbytère de Fourqueux ➟ *100 000 € en 2021*

La Ville de Fourqueux a désigné un maître d'œuvre pour établir un diagnostic technique sur le bâtiment de l'Église Sainte Croix classée aux monuments historiques en 1946. Un bureau d'étude associé au maître d'ouvrage a été désigné également pour un diagnostic des évolutions de fissurations constatées sur des piliers. Cette étude a conduit à réaliser une mesure conservatoire et de sécurité par le confortement d'un des piliers concernés. Par ailleurs, pour étayer ces diagnostics une étude de sol a été réalisée.
L'année 2021 sera consacrée aux études d'un maître d'œuvre du patrimoine.

Nature	**BP 2021**
2031 ETUDES	100 000 €

Opération 1722 : Extension du cimetière de Fourqueux ➟ *40 000€ en 2021*

Afin de répondre aux obligations réglementaires, l'extension du cimetière est nécessaire. En effet les études menées ces dernières années montrent que le cimetière actuel ne pourra plus accueillir de sépultures dans un futur proche. La Ville a fait l'acquisition le 21 avril 2017 d'un terrain d'une superficie de 3 209 m² situé en zone N*du Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation d'un nouveau cimetière.

Ce terrain se situe sur une parcelle faisant anciennement partie du Golf de Fourqueux, laquelle est située juste en face de l'ancien cimetière de l'autre côté de la Rue de Neauphle.

Parallèlement une étude de sol d'avant-projet a été effectuée en juillet 2016 et une définition des besoins a été réalisée par les services.
L'année 2021 sera consacrée aux études pour les travaux d'aménagement.

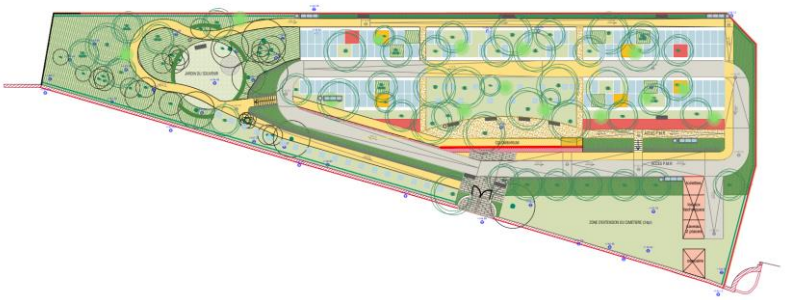

Nature	**BP 2021**
2031 FRAIS D'ETUDES	40 000 €

2. *CREDITS HORS OPERATIONS*

Les crédits hors opérations s'élèvent à 15,6 M€ (contre 11,9 M€ en 2020). Les reports de 2020 seront constatés au Compte Administratif et inclus dans le Budget Supplémentaire. Ils viendront augmenter encore les crédits d'investissement.

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ➡ *- 2,94 % en 2021*

Nature	**BP 2020**	**BP 2021**
2031 FRAIS D'ETUDES	1 040 720 €	798 380 €
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	145 850 €	353 300 €
TOTAL	1 186 570 €	1 151 680 €

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études et d'achat de licences et de logiciels informatiques qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études :
    - Patrimoine (204 k€) pour la relocalisation du bâtiment situé au 111bis rue Léon Desoyer, le ravalement des façades et la réfection du porche de la chapelle Sainte Anne, l'accessibilité et la mise en lumière de l'église, la requalification du RdC de la médiathèque du Jardin des Arts, la rénovation des locaux du PSG, l'accueil des Jeux Olympiques 2024 à Saint-Germain-en-Laye, des études diverses pour les Ad'ap, des travaux d'économie d'énergie et le plan toiture,
    - Voirie (298 k€) pour des relevés topographiques et des missions CSPS, des études concernant la place de la Grille, l'aménagement des rues Turgot/ Bastiat/ Pereire/ Palissy, l'aménagement des rues Jehan Alain/ Poissy / Hennemont, l'aménagement de l'avenue des Loges dans le cadre du projet de l'Entrée Royale de la Ville, l'aménagement des dalles Symphonie / Beethoven / Honegger et des études pour le parking du Lycée International et Kennedy,
    - Urbanisme (105 k€) pour l'étude pré opérationnelle du diagnostic des propriétés à risque dans le cadre des périls du centre-ville et des études pour la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur des bâtiments remarquables de la Ville,
    - Environnement (78 k€) pour un plan de gestion des espaces verts, une étude Atlas Biodiversité Communale dans le cadre du développement durable, un plan de gestion du patrimoine arboré sur l'avenue des Loges dans le cadre du projet de l'Entrée Royale de la Ville et une étude pour la désimperméabilisation des cours d'écoles et des crèches,
    - Achats et performance (50 k€) pour l'étude sur la politique du stationnement,
    - Cabinet (14 k€) pour des études sur le budget participatif, et pour un complément de mission d'assistance pour l'élaboration d'un programme d'actions stratégiques pour le commerce saint-germanois
    - Affaires administratives (10k€) pour des études de mise en valeur patrimoniale des cimetières,
- L'achat et le renouvellement des logiciels informatiques de la Ville (292 k€),
- La conception d'une vidéo pour la visite en 3D du Château Neuf (35 k€),
- La mise à jour du référencement naturel du site de la Ville pour une meilleure visibilité sur Google (21 k€),
- La numérisation d'archives (5 K€),

CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES → *+ 1 211 % en 2021*

Nature	BP 2020	BP 2021
204111 SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	105 000 €	0 €
204115 MONUMENTS HISTORIQUES	0 €	1 868 000 €
204181 SUBVENTION DE BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	0 €	32 500 €
204182 SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000 €	50 000 €
20422 SUBVENTION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	1 500 €	101 500 €
TOTAL	156 500 €	2 052 000 €

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé. Pour 2021, il s'agit de :

- La participation de la Ville à hauteur de 2,336 M€ pour la reconstitution du Grand Bassin du grand parterre du domaine de Saint-Germain-en-Laye dont 1 868 k€ en 2021,
- La participation de la Ville au groupe La Poste pour la plateforme digitale mobilité (32,5 k€),
- La participation de la Ville aux investissements définis dans le cadre des États généraux de la Forêt (50 K€),
- La participation de la Ville à des particuliers pour plus-value du coût des travaux pour la campagne de ravalement des façades du centre-ville suite aux recommandations des Bâtiments de France (100 k€),
- La participation de la Ville à la restauration historique des archives municipales (1,5 K€).

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES → *+186 % en 2021*

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains (compte 211) et les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (bureaux, copieurs, véhicules…) nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2020	BP 2021
2111 & 2115 TERRAINS	126 400 €	1 894 817 €
2121 à 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	185 000 €	805 000 €
2168 AUTRES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	0 €	2 500 €
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	234 000 €	178 000 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	166 100 €	311 910 €
2184 MOBILIER	148 910 €	206 580 €

2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	538 880 €	606 344 €
TOTAL	1 399 290 €	4 005 151 €

Les crédits inscrits en 2021 correspondent notamment à :

- L'acquisition de parcelles à l'allée des Jardins destinées à être cédéés ultérieurement (1 173 k€),
- L'acquisition d'une maison rue Saint Léger (450 k€),
- L'aménagement de la place de la Fontaine Sainte Catherine pour la création d'un parc public (350 k€),
- Divers achats de matériels informatiques et de bureau (312 k€),
- L'acquisition de mobiliers pour les écoles, les crèches, le centre administratif et dans divers bâtiments (206 k€) et de défibrillateurs pour les écoles (10 k€),
- L'acquisition de divers matériels pour les services (191 k€),
- L'achat de places de parking dans le cadre des travaux de requalification de la place Jehan Alain (172 k€),
- Au renouvellement de véhicules (168 k€), ainsi qu'une tondeuse autoportée pour le stade (10 k€) et l'acquisition d'un aspirateur à déchets urbains «glutton » (16 k€),
- Les plantations d'arbres (160 k€) dans diverses rues et pour l'Entrée Royale de la Ville,
- La mise en place d'un budget participatif (150 k€),
- L'acquisition de mobiliers urbains (140 k€) et de mobiliers et panneaux pour les squares (10 k€),
- La végétalisation des cimetières ainsi que l'arrachage des haies et la replantation de végétalisations (79 k€) et l'acquisition de 2 modules de columbarium (11 k€),
- L'acquisition de la parcelle Wauthier-Grande Fontaine afin de créer un espace public de 180 m^2 (64 k€),
- L'acquisition d'un tableau d'affichage des scores sportifs au gymnase des Lavandières (37 k€),
- L'acquisition de motifs pour Noël 2021 (30 k€),
- L'acquisition de dispositifs de feux piétons pour mise aux normes PMR (30 k€),
- L'acquisition d'un système de son pour le Théâtre Alexandre Dumas (26 k€),
- L'acquisition de la parcelle rue du Panorama pour un alignement (20 k€),
- L'habillage des équipements sportifs pour les JO2024 (20 k€),
- L'acquisition d'un local au parking à vélos place Porcaro (16 k€),
- L'acquisition de vitrines d'exposition (15 k€) pour les archives,
- L'acquisition d'archives comme des cartes postales, plans, photos ou affiches (2,5 k€).

CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS ➡ *- 8,88 % en 2021*

Nature	**BP 2020**	**BP 2021**
2313 CONSTRUCTIONS	1 209 500 €	1 138 500 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	7 923 736 €	7 236 720 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	89 726 €	29 000 €
TOTAL	9 222 962 €	8 404 220 €

Ce chapitre correspond aux travaux programmés par la Ville pour essentiellement :

- Les travaux de rénovation de la voirie (2,2 M€) pour les rues Taillevent, Pontel, Echaudée, des Ormes, Hennemont, Alexandre Dumas, Bergette, Brancion, chemin du Clos Magloire, l'aménagement du triangle Paroisse / Pontoise / République et du giratoire Saint Léger, les aménagements dans diverses rues ainsi que la rénovation des feux tricolores dans divers carrefours (30 k€),

- Le réaménagement des rues de l'hyper centre avec l'aménagement de la rue de Poissy et la rue de la Salle (1,2 M€),
- L'aménagement du parking Kennedy (740 k€),
- L'accessibilité et la mise en lumière intérieure de l'église Saint Germain (400 k€),
- La rénovation du skate parc (300 k€),
- La modernisation de l'éclairage public (300 k€) et l'installation de LED sous les arcades du Marché Neuf (40k€),
- Les travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie au parking plateau Bel Air (271 k€),
- La rénovation des clôtures des 13 courts de tennis et du court P au stade Georges Lefèvre (264 k€),
- Le remplacement du monte-charge, la poursuite du remplacement des stores et la mise en accessibilité au Centre Administratif (260 k€),
- Le ravalement des façades du Commissariat de Police (250 k€),
- La réfection de la couverture de la crèche Berlioz et le plan de toiture dans divers bâtiments (245 k€),
- La démolition de l'immeuble place de la Fontaine Sainte Catherine (150 k€),
- Le remplacement des jeux vétustes et la réfection des espaces verts dans les squares (130 k€),
- La continuité des travaux commencés en 2020 pour le remplacement des menuiseries extérieures et remplacement du poste à haute tension au théâtre Alexandre Dumas (115 k€),
- Le ravalement des façades et la réfection du porche de la Chapelle Sainte Anne (105 k€),
- La réfection du porche de l'Eglise Saint Germain (100 k€),
- Les travaux d'économie d'énergie dans divers bâtiments (100 K€),
- Les travaux d'entretien dans les écoles et les crèches (115 k€),
- La mise aux normes PMR sur la voirie (100 k€),
- Les travaux de télégestion dans divers bâtiments (80 k€),
- La continuité des travaux commencés en 2020 pour la réfection de l'auvent en verre et de la cage d'escalier à l'école élémentaire des Ecuyers (65 k€),
- Le remplacement de l'ascenseur aux Rotondes (60k€),
- La réfection des revêtements de sol ainsi que le remplacement des barrières d'accès au parking de l'Hôtel de Ville (51 k€),
- L'installation de clôture dans la rue de Lattre de Tassigny (50 k€),
- La mise en accessibilité PMR au cimetière, à l'espace Paul et André Véra et à la Soucoupe (42 k€),
- La réfection de l'étanchéité au gymnase de la Colline (36 k€),
- Les travaux d'aménagement de locaux dans le cadre de la relocalisation des services du bâtiment 111bis rue Léon Desoyer dans divers bâtiments de la Ville (35 k€),
- Le remplacement des arrosages automatiques des espaces verts sur la Ville (1ère tranche) (30 k€),
- La poursuite de l'opération de mise en valeur des supports de l'éclairage public, de feux et du mobilier urbain (30 k€) et l'habillage des armoires électriques par des artistes peintres (15 k€),
- La réfection des allées des cimetières et la reprise des concessions dans les cimetières (45 k€),
- Le remplacement de la signalétique sur le territoire de Fourqueux (20 k€),
- Divers petits travaux dans les structures sportives (19 k€),
- La restauration de mobilier ancien à l'Hôtel de Ville (15 k€) et de deux tapisseries des Gobelins (10 k€),
- L'installation d'une borne électrique pour les véhicules à l'Espace Delanoë et l'installation d'un point électrique dans le parking Berlioz pour les manifestations (20 k€),

ZOOM sur

La reconstitution du Grand Bassin du Grand Parterre du domaine de Saint-Germain-en-Laye

La création d'un bassin monumental dans la grande perspective du château de Saint-Germain-en-Laye se justifie jusque dans la logique qui préside à cette composition. L'objet est illustré par plusieurs gravures contemporaines du grand siècle. Ces représentations ne constituent pas d'éléments susceptibles de documenter une réalité historique, mais elles permettent de connaître le projet. Les archives antérieures à la création du Chemin de fer ne permettent pas de préciser le détail de ce bassin et les circonstances de sa disparition. Plusieurs éléments permettent de penser qu'il a cependant été réalisé. On sait que le grand dessein du jardin français du château de Saint-Germain, largement initié sous Louis XIV sur les plans de Le Notre, fut interrompu avec le départ définitif de la cour à Versailles en 1682. Le programme de statuaire monumentale du parc n'a par exemple jamais vu le jour. Mais, si le motif du bassin fait encore défaut, l'intention demeure. Les documents anciens désignent sans ambiguïté son emplacement et ses dimensions en 1684. On observe même que le jet est représenté sur un plan de 1696. La distinction qui existe ensuite sur les documents du début du XVIIIe entre le grand bassin (vide) et les deux petits (pleins) semble indiquer une progressive désaffection de l'ouvrage axial. En 1768, les trois bassins avaient disparu.

Le vide du rond-point après l'ensevelissement du réseau ferré n'a jamais été comblé. Le projet visant à rétablir l'harmonie du grand bassin de l'axe majeur, et de ses deux bassins secondaires, a régulièrement été étudié depuis.

La Ville versera une participation maximum de 2,336 M€ sur ce projet de reconstitution du Grand Bassin du Grand Parterre du domaine de Saint-Germain-en-Laye.
Les éventuels financements apportés par tout autre partenaire public ou privé qui souhaiterait s'engager dans ce projet (Région, Fonds de dotation « Saint-Germain patrimoine et nature », souscription auprès de la Fondation du patrimoine …) viendront diminuer la participation effective de la Ville.

En 2021, la Ville versera 1,87 M€.

BN est. Perelle (grav), 4e quart du XVIIe siècle

Nature	**BP 2021**
204115 MONUMENTS HISTORIQUES	1 868 000 €

Requalification et aménagement d'une entrée de ville en secteur sauvegardé « Entrée Royale »

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite redonner une identité plus marquée à cette entrée de ville et donc réaménager en conséquence les lieux selon leurs usages. Un traitement différent sera attendu selon les 4 zones données :

Zone 01 - Place Detaille jusqu'à l'extrémité nord de la rue de Pontoise : ce lieu est en lien avec la future entrée de ville et le château (accès au château par la place). Une requalification importante qui doit permettre notamment de valoriser la perspective de l'entrée du château (encadrement avec arbres, végétaux, etc.)

Zone 02 - La zone d'entrée (entre l'église protestante et la grille du château) : cet espace doit retrouver son identité : une vraie entrée de ville, marquée par l'alignement des tilleuls et la vue du château, tenant compte de l'arrivée du Tram 13 proche de la grille du château.

Zone 03 - La contre-allée de l'avenue des Loges.

Zone 04 - Le secteur de la piscine : pour optimiser les stationnements et réfléchir en cohérence avec l'arrivée du Tram 13, une étude sur la mobilité est menée sur le secteur pour adapter les aménagements en conséquence.

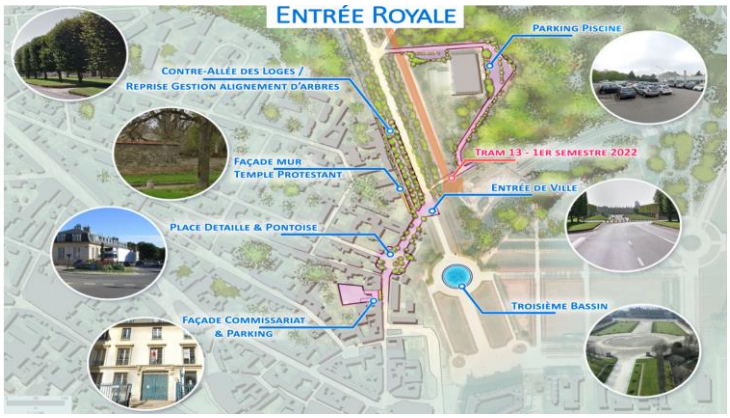

En 2021, une première phase sera réalisée avec l'avenue des Loges.

Nature	**BP 2021**
2031 FRAIS ETUDES	71 000 €
2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	30 000 €

Création d'un parc public Place de la Fontaine Sainte Catherine

Le projet consiste à créer une coulée verte alliant sécurité et confort, reliant le parking souterrain boulevard de la Paix au Musée Départemental Maurice Denis.
Ce cheminement de 800 m environ accompagnera les piétons du stationnement de leur véhicule au musée en traversant la N13 : le parc Place Georges Pompidou, le futur parc Sainte-Catherine et le parc du Musée.

Cette voie verte s'inscrit dans un corridor écologique avec la présence du square du Bois Joli, le parc de la sous-Préfecture et le square aux Oiseaux. Elle permettra donc plus de connexions écologiques entre les milieux et les mettra en valeur.
Un patrimoine de murs classés est à préserver et à intégrer au projet, principalement autour de la place de la Fontaine Sainte-Catherine.

La programmation de cette opération est prévue pour le premier trimestre 2021. La Ville devient acquéreur du triangle de l'actuelle place de la Fontaine Sainte-Catherine et prévoit de démolir les bâtiments qui s'y trouvent.

La transformation de cet espace en parc public constitue la partie la plus conséquente du projet.

Nature	**BP 2021**
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	350 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	150 000 €

Rénovation du Skate Parc

Le projet de réhabilitation du Skate Parc s'inscrit dans un projet global qui nécessite une étude approfondie afin de repenser l'ensemble du Skate Park et de ses abords.

La réhabilitation du Skate Parc consiste en :

- La création d'un parcours en boucle (pumptrack) qui apportera un renouveau au site,
- La réhabilitation de la rampe de skate qui reste un module phare pour les pratiquants
- La création d'un espace hiphop/breakdance à proximité du mur dédié aux graffitis qui correspond à l'esprit du site
- La réhabilitation de la parcelle boisée qui jouxte l'espace skate afin de proposer le plus large éventail possible d'activités aux Saint-Germanois, toutes générations confondues.

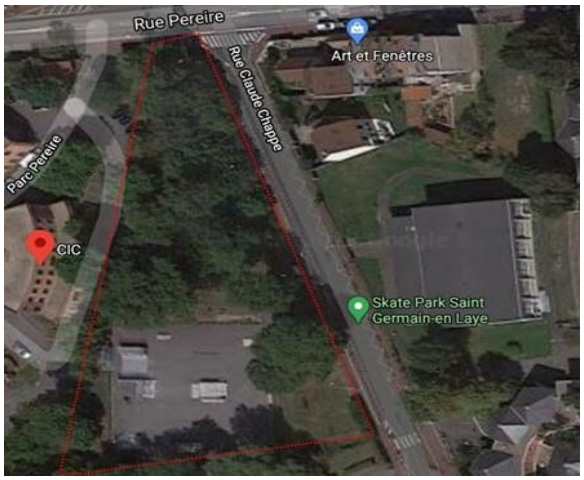

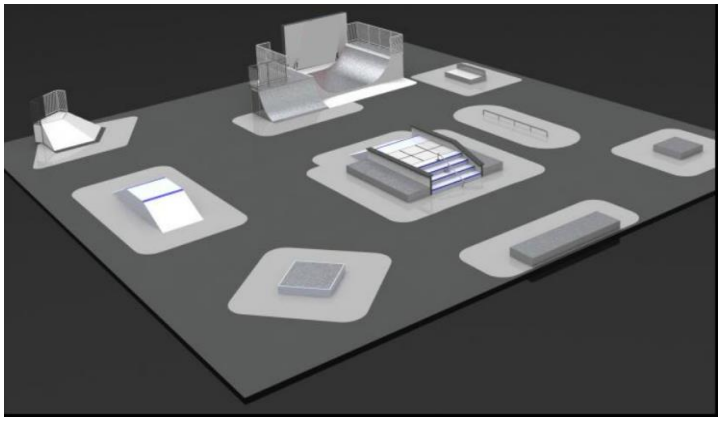

Nature	**BP 2021**
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	300 000 €

Une déchèterie intercommunale pour 2022

La Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine souhaite développer le réseau de déchèteries sur son territoire pour aboutir à un maillage pertinent pour ses habitants.

La création d'une déchèterie à l'ouest du territoire de la CASGBS est apparue comme étant une priorité afin d'offrir un service de qualité et de proximité aux habitants de plusieurs communes et notamment Saint-Germain-en-Laye.

La zone retenue pour la création de cette déchèterie à proximité de l'A14, nécessite la création d'un giratoire pour permettre d'améliorer les conditions de sécurité et de sortie de la déchèterie.

Actuellement 7 déchèteries accessibles sur le territoire

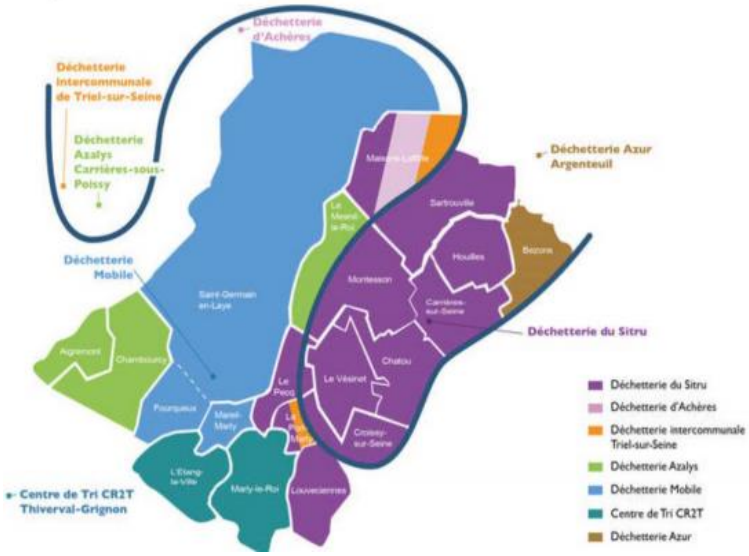

Projet de la nouvelle déchèterie

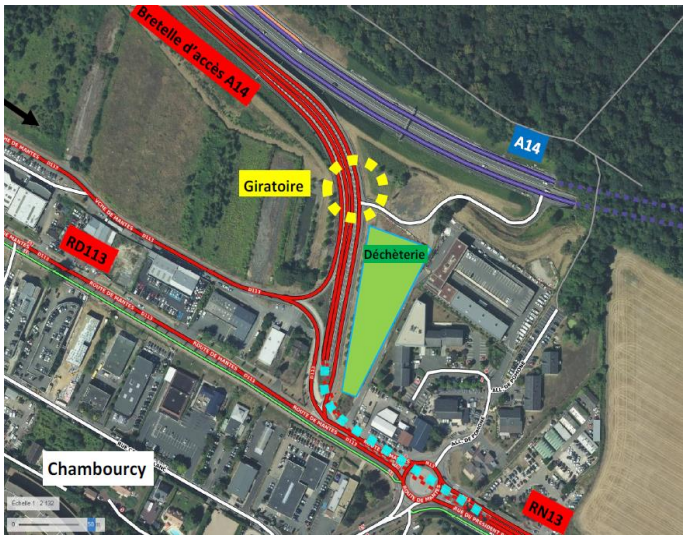

En 2020, les études portées par la CASGBS se sont poursuivies et seront finalisées en 2021.

L'ensemble du projet (acquisitions foncières, construction de la déchèterie et accès) porté par la CASGBS est estimé à 4,8 M€

- ✓ Les acquisitions foncières d'un coût de 0,8 M€,
- ✓ Les travaux pour la construction de la déchèterie intercommunale d'un coût d'environ 2,1 M€ qui débuteront en 2021. La mise en service est planifiée au 1er trimestre 2022.
- ✓ La création d'un rond-point nécessaire au fonctionnement d'un coût d'environ 1,8 M€ qui devrait être mis en service au 3ème trimestre 2022,

Par ailleurs, ce projet intègre une mutualisation des quais pour répondre à la fois aux besoins des habitants et à ceux des services techniques de la Ville.

Une répartition des coûts sera effectuée par la CLECT et intégrée dans le calcul de la TEOM. Toutefois ces coûts supplémentaires seront atténués par la baisse au 1er janvier 2021 de la baisse du taux de TVA de certaines prestations de gestion des ordures ménagères (de 10 % à 5,5 %).

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ➡ *-2,99 % en 2021*

Nature	BP 2020	BP 2021
16411 – REMBOURSEMENT DE CAPITAL	320 000 €	310 000 €
165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 000 €	15 000 €
TOTAL	335 000 €	325 000 €

Une synthèse de la gestion de la dette au 1er janvier 2021 figure pages 42 et 43.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

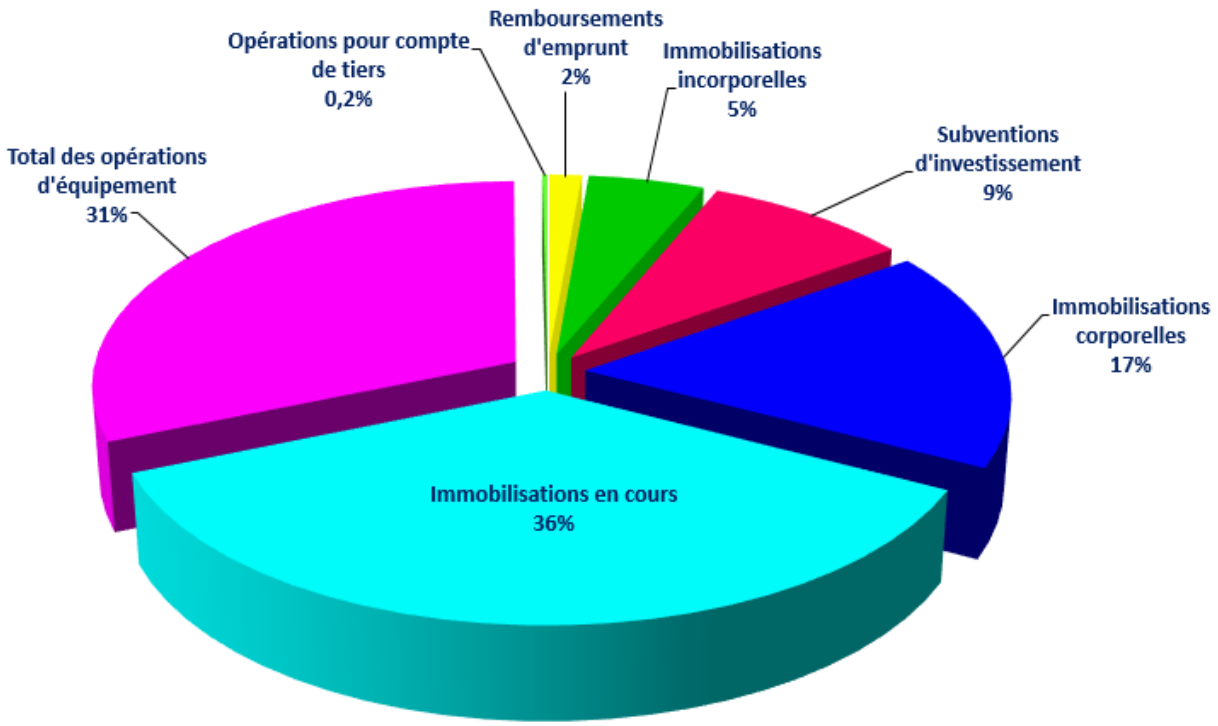

CHAPITRE 45 : OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Un montant de 50 k€ est inscrit dans ce chapitre pour permettre des opérations réalisées par la Ville pour le compte de tiers, comme la réalisation de travaux d'urgence et de sécurité par substitution d'un propriétaire défaillant.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La première recette d'investissement est l'autofinancement que la Ville affecte. Il est constitué du virement (3,8 M€) de la section de fonctionnement et des amortissements (2,5 M€).

En M€	**BP 2020**	**BP 2021**	Variation
Virement	4.128	3.768	*-8,7 %*
Amortissements	2.300	2.500	*+8,7 %*
AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6.428	6.268	*-2,5%*

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES ➡ *+ 19,22 % en 2021*

Nature	**BP 2020**	**BP 2021**
10222 F.C.T.V.A.	2 310 000 €	2 400 000
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	500 000 €	950 000
TOTAL	2 810 000 €	3 350 000

Le **Fonds de Compensation pour la TVA** est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 % depuis 2015) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent. Pour 2021, le montant du FCTVA inscrit est de 2,4 M€.
Un décret viendra préciser l'application du dispositif, mais d'ores et déjà, les fonds de concours versés par des collectivités territoriales et EPCI pour des dépenses d'investissement sur leur domaine public routier**, ne seront plus éligibles au FCTVA** à compter des nouvelles dépenses de l'exercice 2021.

Il faut donc s'attendre à la diminution du FCTVA perçu par la Ville à partir de 2022.

La **taxe d'aménagement** est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2021, cette taxe est inscrite en forte augmentation pour un montant de 950 k€.
En fonction des livraisons de logements concernant notamment les budgets annexes d'aménagement, cette taxe sera réajustée et/ou constatée en 2021.

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ➡ *+ 174 % en 2021*

Différentes subventions sont inscrites en 2021 pour un montant total de 2,799 M€ contre 2,020 M€ au BP 2020. Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs afin de minimiser le recours à l'emprunt.

Pour 2021 les subventions inscrites et notifiées proviennent des cofinanceurs suivants :

- Le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif CDY+ pour :
  - La maison natale Claude Debussy pour 450 k€,
  - L'Entrée Royale de la Ville pour 450 k€.

- Le Conseil Régional dans le cadre :
    - 100 quartiers innovants pour le groupe scolaire Bonnenfant (1,8M€),
- La CASGBS pour la participation financière dans le cadre de construction de logements sociaux sur la commune (69 k€),
- Le Département des Yvelines pour les annuités en amortissement de l'agrandissement du centre de secours (30 k€) prévu jusqu'en 2025.

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

Au BP 2021 un emprunt théorique est inscrit, il ne devrait pas être mobilisé.

CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS ➡ *+ 174 % en 2021*

Les ventes inscrites en 2021 concernent :

- La cession du foncier de la Ferme des Hézards sur le territoire de Fourqueux (2,5 M€)
- La cession de deux parcelles rue Saint Léger pour la réalisation du programme Clos de Buzot 2 (2,5 M€),
- La cession au budget annexe aménagement Quartier Hôpital des châteaux d'eaux, du bâtiment 111 bis rue Léon Désoyer et de la parcelle Résidence Yvelines Essonne (2,1 M€),
- La revente de la parcelle située à l'allée des Jardins sur le territoire de Fourqueux (1,17 M€),
- Les ventes sur Agorastore (30 k€).

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

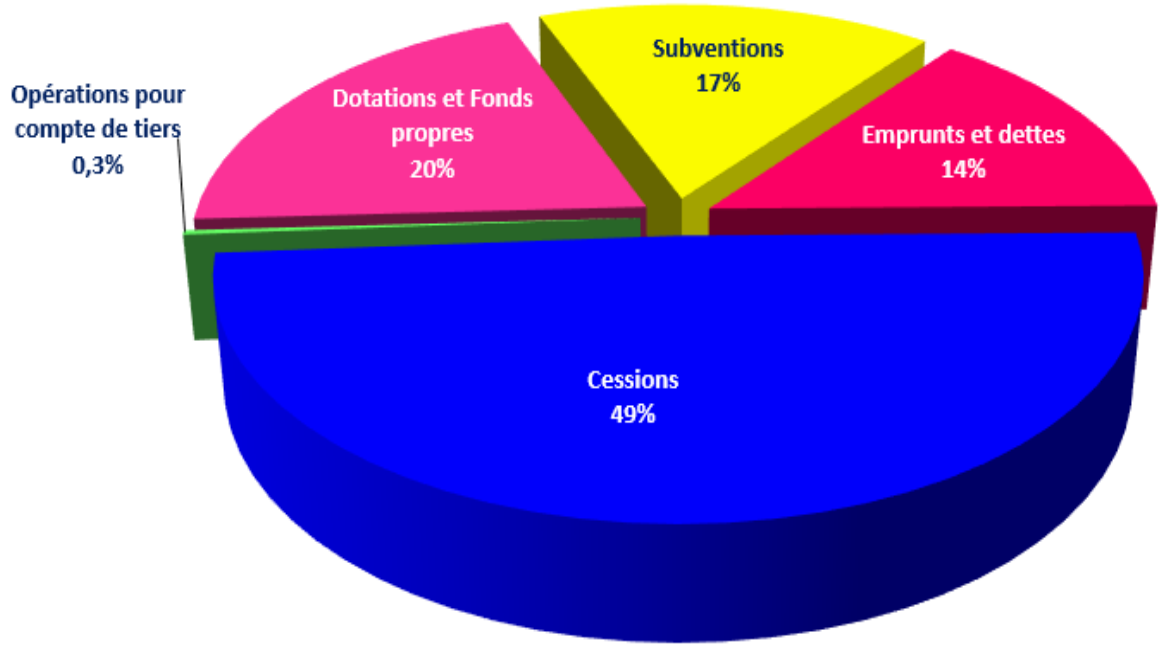

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement après cinq ans de baisses consécutives significatives, en 2021, les dépenses de fonctionnement seront présentées en hausse de 3,2 % renforçant essentiellement les axes prioritaires qui s'imposent : sécurité, sauvegarde du commerce local, mobilité, développement durable, conseils locaux participatifs…et à l'entretien de notre patrimoine.
Mais ce budget n'inclut quasi aucune mesure liée à la pandémie, elles seront inscrites en décision modificative, le cas échéant.

1. *ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BP 2020*

En €	**BP 2020**	**BP 2021**	Évolution BP2021 / BP2020 de référence
011 Charges à caractère général	16 997 927 €	18 224 367 €	+ 7,22 %
012 Charges de personnel	32 200 000 €	32 950 000 €	+ 2,33 %
65 Autres charges de gestion courante	3 629 172 €	3 665 934 €	-1,01 %
SOUS TOTAL DES DEPENSES COURANTES	**52 827 099 €**	**54 840 301 €**	
014 Atténuation de produit	9 193 245 €	9 193 245 €	0 %
66 Charges financières	91 000 €	62 250 €	-31,59 %
67 Charges exceptionnelles	91 865 €	98 979 €	+ 7,74 %
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €	-
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**62 203 209 €**	**64 194 775 €**	**+ 3,2 %**

Une gestion responsable, une efficience financière dans tous les domaines

Une situation financière solide grâce à des recettes dynamiques
Revue des politiques publiques communales
Chasse active aux subventions
Gestion patrimoniale adaptée aux besoins

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

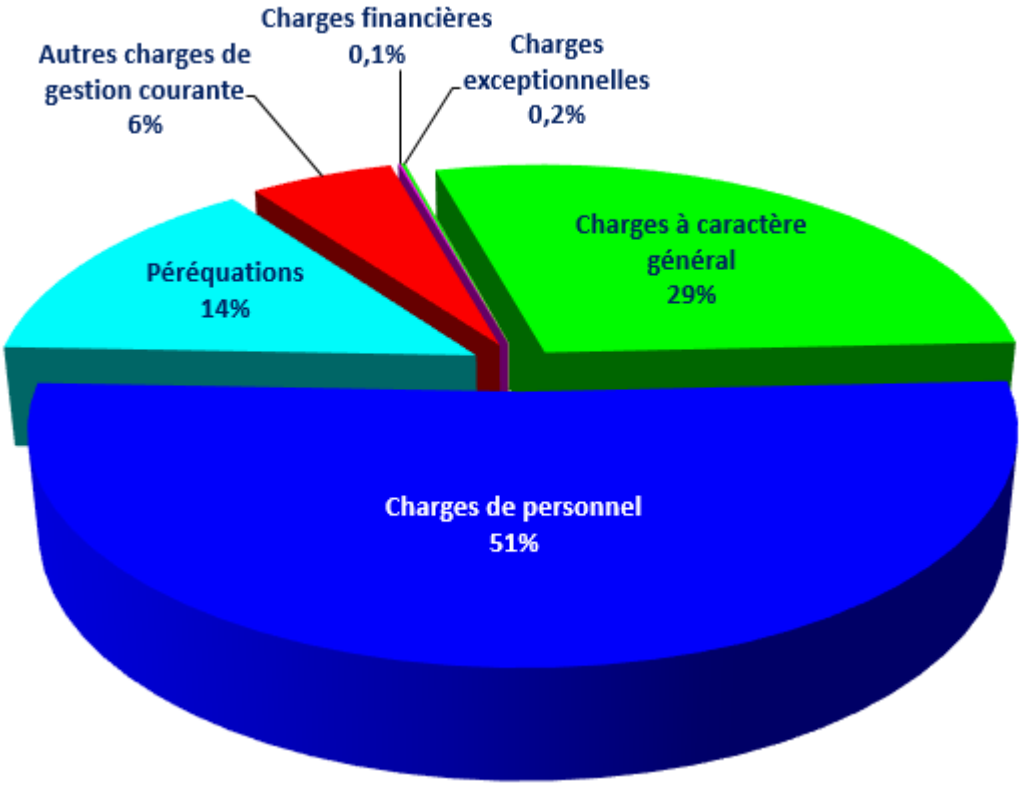

Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes, ils sont exprimés en millions d'euros (M€).

2. *LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011*

Chapitre 011 ➡ +7,22 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	16,47	17,00	18,22
Compte Administratif	**17,01**		↗

Le compte 6042 comporte toutes les dépenses faisant l'objet d'une refacturation par la Ville.
Les principales dépenses de ce compte sont :

- Les achats de repas pour 3,23 M€ contre 2,99 M€ en 2020. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre des repas et l'harmonisation des modes de gestion suite à la fusion de communes.
- Les achats de spectacles du théâtre pour 685 k€ contre 655 k€ en 2020,
- Les achats d'animations pour 65 k€ contre 57 k€ en 2020. Cette hausse s'explique par la mise en place de nouveaux ateliers,
- Les achats d'animations diverses pour les centres de loisirs pour 90 k€ restent stables.

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 703.

6042 ➡ 6,02 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	3,56	3,79	4,02
Compte Administratif	**3,72**		↗

Le compte 6061 regroupe les dépenses de fluides.

6061 ➡ 2,32 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	1,99	2,03	2,08
Compte Administratif	**1,97**		↗

Les comptes 6062 à 6068 regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures scolaires et administratives, les achats de livres, les fournitures de voirie et les vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts.

6062 à 6068 ➡ 4,16 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	1,72	1,62	1,69
Compte Administratif	**1,67**		↗

Les comptes 611 regroupent les contrats de prestations de services et principalement l'entretien de voirie.

- Le nettoyage de la voirie pour 937 k€ en 2021 contre 910 k€ en 2020 (indexation des marchés),
- La rémunération des exploitants du stationnement de surface fixée contractuellement pour 415 k€, augmentée en 2021 par le contrat de prestation de service pour la gestion du parking souterrain Michel Péricard ouvert en octobre 2020 à la Lisière Pereire.

611 ⟹ **8,90 %** en 2021	**2019**	**2020**	**2021**
Budget Primitif	1,67	1,80	1,96
Compte Administratif	**1,85**		↗

Les comptes 613 regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- La location du parking P2 au Château (268 k€ HT contre 320 k€ TTC en 2020),
- La location du parking 2 roues Gare RER (30 k€),
- La location du parking Monoprix (25 k€),
- La location d'équipement scénique au théâtre (15 k€),
- La location du local au 9 rue de l'Aurore (28k€) dédié à la maison de projets et la location de locaux pour deux mois en 2021 au 9 rue Armagis pour la mission locale (3 k€),
- La location de matériel pour les animations diverses (21 k€),
- La location de sanitaires pour le public (49 k€).

613 ⟹ **-11,38 % en 2021**	**2019**	**2020**	**2021**
Budget Primitif	0,51	0,54	0,48
Compte Administratif	**0,54**		↘

Aux comptes 615 sont budgétées les dépenses liées à l'entretien du patrimoine dont les principales variations sont :

- Les interventions ponctuelles pour 1,73 M€ en 2021 contre 1,88 M€ en 2020,
- Les interventions contractuelles liées à la maintenance des ascenseurs, de la télésurveillance, des logiciels informatiques et autres pour 1,05 M€ en 2021 contre 0,79 M€ en 2020,
- Le nouveau contrat d'entretien externalisé des foyers lumineux et des feux de voirie pour 108 k€.

615 ⟹ **4,05 %** en 2021	**2019**	**2020**	**2021**
Budget Primitif	2,63	2,67	2,78
Compte Administratif	**2,67**		↗

Le compte 623 intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques. Les dépenses concernant les fêtes et les cérémonies de la Ville est en hausse, leur montant passe de 660 k€ en 2020 à 943 k€ en 2021.
Cette augmentation de 283 k€ correspond essentiellement au nouveau format des fêtes de Noel (+190 k€) et aux animations et à la mise en place en juillet/août 2020 du nouveau dispositif Bel Air été (+ 56 k€).

623 ⟹ **28,34 %** en 2021	**2019**	**2020**	**2021**
Budget Primitif	0,96	1,01	1,30
Compte Administratif	**1,07**		↗

Le compte 624 intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs.
La hausse de 134 k€ s'explique par la refacturation des Pass locaux du fait de la mise en place de la gratuité pour les 65 ans et plus sans condition de ressources.

624 ⟹ 36,57 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	0,27	0,36	0,49
Compte Administratif	**0,34**		↗

Le compte 626 correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications.
Depuis de nombreuses années, le marché concurrentiel de la télécommunication permet une renégociation favorable des contrats en proposant pour un prix équivalent voire inférieur de meilleures prestations : forfaits adaptés à la consommation, passage à la fibre optique et adhésion au groupement de commandes de services de communication électronique du SIPPEREC.

En 2021, la nouvelle baisse provient de la suppression d'abonnements de lignes téléphoniques.

626 ⟹ -2,81 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	0,27	0,26	0,25
Compte Administratif	**0,25**		↘

Le compte 628 enregistre les dépenses de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux.
Les frais de nettoyage des locaux et des vitres sont inscrits pour 736 k€ en 2021 contre 622 k€ en 2020. Cette hausse s'explique par la mise en service de nouvelles structures et par un effet année pleine de l'ajustement du nouveau marché de nettoyage.

628 ⟹ 14,10 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	0,87	0,79	0,90
Compte Administratif	**0,82**		↗

Les comptes 63 enregistrent principalement les impôts locaux, la taxe sur les bureaux et la taxe sur les aires de stationnement concernant les bâtiments et parkings de la Ville, les droits d'auteurs versés à la SACEM.
La hausse constatée en 2021 concerne essentiellement la taxe sur les bureaux et les surfaces de stationnement.

63 ⟹ 2,10 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	0,49	0,52	0,53
Compte Administratif	**0,47**		↗

3. *LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012*

La Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye affirme sa maitrise des coûts. L'hypothèse retenue pour la masse salariale en 2021 sera en augmentation en intégrant :

- ✓ Les mesures générales et catégorielles et notamment l'organisation des élections régionales et départementales (2 tours), la mise en œuvre des revalorisations de grilles de la fonction publique,
- ✓ L'ajustement du schéma d'emploi tenant compte des réflexions sur l'emploi et l'organisation de la Commune nouvelle,
- ✓ Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : des mesures qui s'imposent à la Ville comme les avancements d'échelon et des mesures individuelles ou collectives visant à favoriser l'attractivité de la Ville et à revaloriser des catégories d'agents,
- ✓ Les mesures de politique RH de la Ville intégrant le développement de l'action sociale (prévoyance, mutuelle).

Pour mémoire : les dépenses de personnel directes concernant les budgets annexes sont intégrées dans les dépenses des dits budgets.

Chapitre 012 ➡ 2,33 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	32,01	32,20	32,95
Compte Administratif	**31,54**		↗

En 2021, la répartition de la masse salariale est de 70 % pour les titulaires et de 30 % pour les non titulaires.

Rémunération des titulaires :

64111 à 64118 ➡ -0,31 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	15,52	15,83	15,78
Compte Administratif	**15,60**		↘

Rémunération des non-titulaires :

64131 ➡ 8,92 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	6,45	6,21	6,77
Compte Administratif	**6,20**		↗

Globalement la masse salariale **tous budgets confondus** de la Ville est en légère hausse (+2,21 %).

MASSE SALARIALE			
	2020	2021	Var 2021/2020
Budget Principal	32 200 000 €	32 950 000 €	2,33%
Budget annexe aménagement Lisière Pereire	85 000 €	107 000 €	25,88%
Budget annexe aménagement Quartier Hôpital	220 000 €	114 000 €	-48,18%
Budget annexe Locaux commerciaux	- €	- €	-
Budget annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile	392 671 €	397 370 €	1,20%
Budget annexe Fête des Loges	67 000 €	67 000 €	0,00%
Budget annexe Plaine alluviale	- €	58 000 €	100,00%
Total du budget de la Ville	**32 964 671 €**	**33 693 370 €**	**2,21%**
Budget annexe Assainissement	65 000 €	96 000 €	47,69%
Budget annexe Eau potable	23 000 €	59 000 €	156,52%
Total budgets gérés au nom et pour le compte de la CASGBS	**88 000 €**	**155 000 €**	**76,14%**
TOTAL	33 052 671 €	33 848 370 €	2,41%

4. *LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014*

Jusqu'en 2018, la Ville était contributrice à deux fonds de péréquations et compensations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) depuis 2011 et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) depuis 2013.
Depuis 2019, la Ville s'est vu imposer une nouvelle péréquation surprise **« amendes de police »** suite à la dépénalisation du stationnement de surface afin de maintenir les recettes versées, sur ce Fonds, à Ile-de-France Mobilités et à la Région Ile-de-France

Chapitre 014 ⟹ 0 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	8,87	9,19	9,19
Compte Administratif	**9,19**		

Le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 7,4 M€.

Concernant le FPIC, dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, les hypothèses retenues conduisent à inscrire au BP 2021 un montant du FPIC équivalent.

Il en est de même pour la péréquation « amendes de police » qui est inscrite à hauteur du montant subi en 2020 (300 k€) qui sera ajusté le cas échéant en BS en fonction de la notification officielle.
Du fait de la création de la commune nouvelle, en ce qui concerne la pénalité SRU, la Ville ne sera pas concernée par cette contribution en 2021.

Effet péréquateur national qui pèse fortement sur le budget de la Ville,
soit 14,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

5. *AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65*

Chapitre 65 ⟹ 1,01 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	3,68	3,63	3,67
Compte Administratif	**3,60**		↘

Ce chapitre comprend le montant des subventions accordées pour :

- Les subventions pour le CCAS (500 k€),
- Les subventions aux associations (1,68 M€) dont la CLEF (530 k€), la Soucoupe (385 k€) le Centre social Saint Léger (291 k€) et l'IFEP pour l'insertion formation, éducation et prévention (50 k€), aux associations sportives (226 k€) et aux associations culturelles (99 k€). L'ensemble de ces subventions a été ajusté au plus près en tenant compte de nombreux critères d'attribution, dont notamment l'existence de reports importants ou de réserves non affectées.
- Les crédits consacrés aux écoles privées (230 k€),
- Les subventions versées aux délégataires :
    - Pour la crèche des Comtes d'Auvergne de 348 k€,
    - Pour la crèche Gramont de 174 k€,
    - Pour la crèche de la Lisière Pereire de 113 k€,
- La subvention d'équilibre au budget annexe Fête des Loges (40 k€),
- La participation aux eaux pluviales d'assainissement (60 k€).

On retrouve dans ce chapitre, également :

- Les indemnités, les frais de mission, de formation et de représentation des élus pour 348k€,
- Les créances admises en non-valeur (35 k€) ou éteintes (55 k€). Ce poste, identique à l'année précédente, est minimisé grâce aux procédures de recouvrement que la Ville mène en complément de celles de la Trésorerie.

6. *CHARGES FINANCIERES : CHAPITRE 66*

Chapitre 66 ➡ -31,59 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	0,32	0,09	0,06
Compte Administratif	**0,91**		↘

Suite aux remboursements anticipés volontaires effectués en 2018 et 2019 et à la renégociation des taux des emprunts restant de la commune historique de Fourqueux, les charges d'intérêts sont en très forte baisse depuis 2018 (-370 k€).

	BP 2020	BP 2021
Capital restant dû	4 418 574 €	4 017 661 €
Annuité en capital	284 892 €	308 513 €
Annuité en intérêt	50 884 €	28 349 €
Annuité totale	335 726 €	336 862 €
Ratio de désendettement[2]	< 6 mois	6 mois

-44,3%

Il est à noter que le ratio de désendettement des communes de plus de 10 000 habitants était de 5,7 ans en 2017

Au 1er janvier 2021, l'encours de la **dette du budget principal** de la Ville s'établit à 4,02 M€ (contre 4,42 M€ au 1er janvier 2020) avec une structure de la dette saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- 4 emprunts
- 67 % en taux fixe, 33 % en taux variable indexé sur le livret A,
- Un taux moyen de 0,73 %
- La durée résiduelle est de 13 ans et 9 mois,

Pour information, **la dette globale consolidée de la Ville** au 1er janvier 2021 (budget principal + budgets annexes), s'établit à 12,5 M€ avec une structure de la dette saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- 80 % en taux fixe, 20 % en taux variable indexé sur le livret A,
- Sa durée résiduelle est de 10 ans,
- Son taux moyen au 1er janvier 2021 est de 0,61 %,

Remarque : la dette des budgets annexes « Eau (1 ,5 M€) et assainissement (4,37 M€) » gérés au nom et pour le compte de la CASGBS n'est plus incluse dans les consolidations ni les graphiques

[2] Ratio de désendettement = Capital restant dû/épargne brute, exprimé en année

SITUATION DE LA DETTE AU 1ER JANVIER N

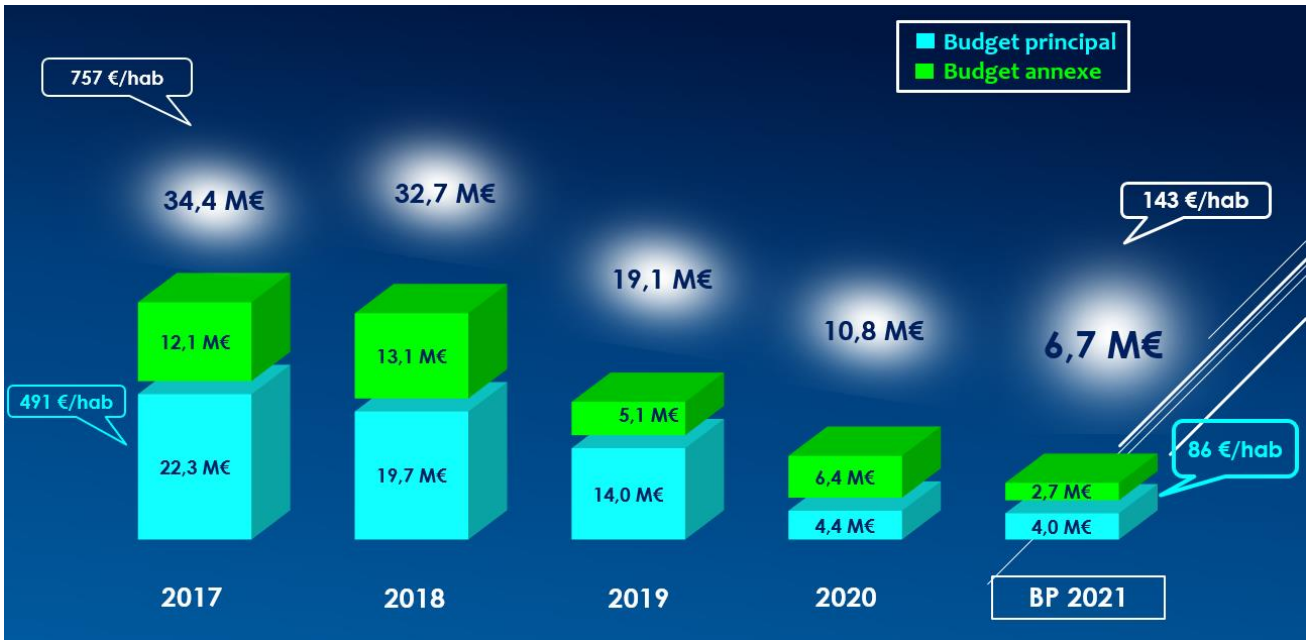

En 2021, il n'est pas envisagé de croissance de l'endettement sur le budget principal de la Ville.

7. CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 67

67 ➡ 7,74 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	0,10	0,09	0,10
Compte Administratif	**0,17**		↗

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des dépenses récurrentes de subventions aux délégataires. Elles sont comptabilisées dans ce chapitre car elles n'ont pas le caractère de charges courantes.

Le solde est une prévision de frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés de places (théâtres, cantines …) et à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les crédits inscrits en opérations d'ordre budgétaire (amortissement, virement…) sont abordés en page 51.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. *ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BP 2020 :*

	BP 2020	**BP 2021**	Évolution BP 2021/BP 2020
70 Produits des services	10 994 090 €	11 222 470 €	+2,08 %
013 Atténuation de charges	130 000 €	160 000 €	+23,08 %
73 Impôts et taxes	28 051 300 €	29 914 300 €	+6,64 %
7321 Fiscalité reversée Attributions de compensation	17 231 640 €	16 835 486 €	-2,30 %
74 Dotations et subventions	9 733 106 €	9 373 141 €	-3,70 %
75 Autres produits de gestion courante	2 842 636 €	2 890 760 €	+1,69 %
76 Produits financiers	6 000 €	6 000 €	0 %
77 Produits exceptionnels	84 500 €	60 700 €	-28,17%
Total Recettes réelles de fonctionnement	**69 073 272 €**	**70 462 857 €**	**+2,01%**

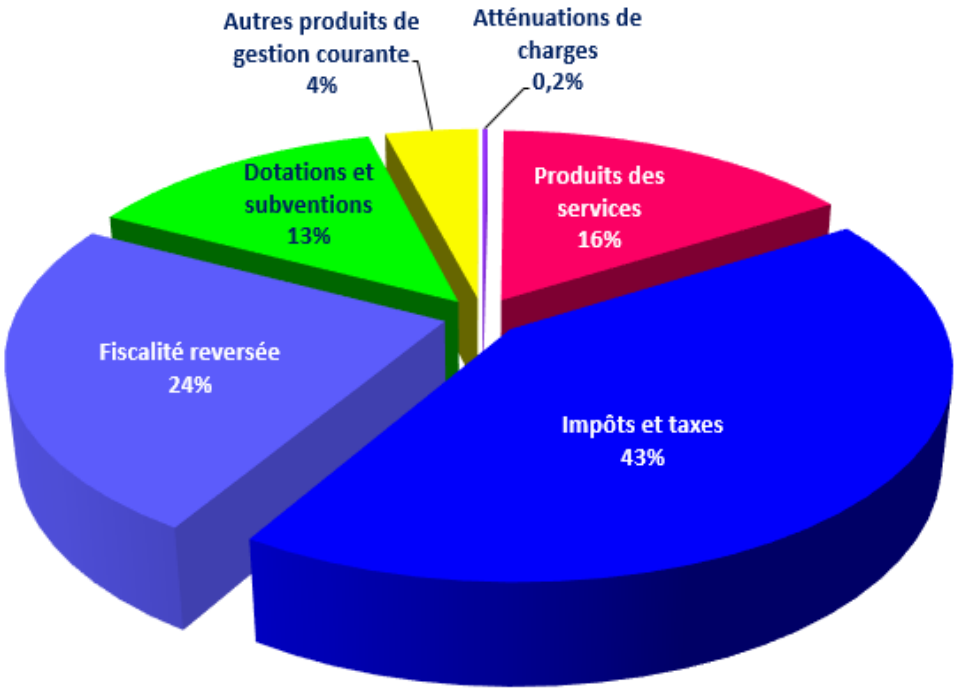

2. *PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70*

Dans ce chapitre se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

Chapitre 70 ➡ 2,08 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	10,65	10,99	11,22
Compte Administratif	**11,98**		↗

Les produits des services évoluent en fonction :

- Des tarifs votés en Conseil Municipal tous les ans et qui sont revalorisés et ou/maintenus en intégrant une hypothèse de progression ajustée au secteur,
- De « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation dans les structures municipales.

703 ➡ 12,98 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif (STATIONNEMENT RETRAITÉ 2017 & 2018)	2,79	3,20	3,62
Compte Administratif	**3,73**		↗

Ce compte contient les recettes liées à l'exploitation du domaine public : stationnement, cimetière et occupation du domaine public ainsi que les droits d'occupation des terrasses depuis 2020. On retrouve dans ce compte principalement :

- Les recettes de stationnement de surface et de forfaits post stationnement pour 1,9 M€ (contre 1,8 M€ au BP2020) en incluant le maintien de la mesure de gratuité,
- Les droits de stationnement et les droits de voirie pour 544 K€,
- Les redevances d'occupation du domaine public pour 630 k€ dont les terrasses pour 320 k€,
- Les concessions dans les cimetières pour 85 k€,
- La refacturation des coûts de structure des budgets annexes d'aménagement pour 130 k€.

Les recettes relatives aux tournages de film viennent s'ajouter ainsi que les redevances annuelles des antennes situées sur les châteaux d'eau.

706 ➡ -1,33 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	6,49	6,48	6,40
Compte Administratif	**6,87**		↘

Sont inscrits principalement dans ce compte :

- La participation des familles en légère hausse pour la restauration scolaire pour 2,30 M€,
- Les activités périscolaires : garderies, études surveillées, centres de loisirs pour 1,50 M€,
- La participation des familles pour les crèches pour 1,20 M€,
- La participation des familles aux cours de musique, de danse du CRD et les abonnements à la bibliothèque pour 0,46 M€,
- Les ventes de places de spectacles au théâtre pour 0,58 M€,
- Les insertions publicitaires dans le journal de la Ville et abonnements pour 0,25 M€,
- Les activités et repas des foyers pour les seniors et cartes royales pour 0,07 M€.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux locations d'instruments, aux transports scolaires, aux distributeurs de boissons et friandises….

708 ➡ -7,64 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	1,36	1,30	1,20
Compte Administratif	**1,38**		↘

Ce compte enregistre les produits issus des refacturations de mise à disposition de personnel au :

- CCAS : 23,3 équivalent temps plein (ETP)
- CASGBS : 2,27 ETP,
- École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers : 0,8 ETP.

En dépenses, les coûts correspondants sont intégrés dans la masse salariale de la Ville.

Pour mémoire : les salaires des agents affectés tout ou partie aux budgets annexes de la Ville sont comptabilisés directement sur les différents budgets annexes concernés.

3. *IMPOTS ET TAXES ET REVERSEMENT DE FISCALITE : CHAPITRE 73*

Chapitre 73 ➡ 3,24 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	45,69	45,28	46,75
Compte Administratif	**47,71**		↗

Depuis l'entrée de la Ville en communauté d'agglomération en 2015, des modifications de périmètre sont intervenues et des répartitions entre les impôts proprement dits et l'attribution de compensation ont été opérées.
Pour mémoire : en 2019 étaient inclus dans ce compte les droits d'occupation des terrasses (306 k€).

Les impôts et taxes

731-733-734-735 ➡ 6,26 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	25,28	24,95	26,51
Compte Administratif	**25,11**		↗

Pour mémoire, depuis 2015 la fiscalité économique locale est perçue par l'EPCI.

- En 2015 → la fiscalité professionnelle (CFE Ville et Syndicats, CVAE, TASCOM, IFER, les compensations de la Taxe Professionnelle (TP) et particulièrement la compensation de la part salaire de la TP antérieurement incluse dans la DGF…..).
- En 2016 → la part de taxe d'habitation du Département que la Ville percevait depuis 2011 a été transférée à l'EPCI et reversée à la Ville selon les règles fixées par la nouvelle intercommunalité. La dynamique fiscale est désormais perçue par l'EPCI.

Pour la **Taxe d'Habitation** (TH) ce sont les taux des deux communes historiques, sur des bases fiscales désormais gelées, qui s'appliquent en 2021 et ce jusqu'à 2023 pour les seuls « 20 % des foyers » non concernés par la réforme initiale « Macron ». Ainsi en 2024, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur les résidences principales. Pour rappel : l'harmonisation votée en septembre 2019 par le Conseil Municipal n'a pas pu être mise en œuvre suite aux dispositions votées à postériori dans la LF2020.

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers fiscaux concernait 41,12 % des foyers fiscaux de la commune nouvelle soit un dégrèvement total bénéficiant à ces foyers de 6 M€. Les dégrèvements spécifiques liés à la suppression progressive de la taxe d'habitation n'impactent pas les comptes de la Ville, ceux-ci étant directement octroyés aux foyers bénéficiaires. La Ville perçoit le produit total de la « taxe d'habitation » calculé hors dégrèvements liés à la réforme en cours.

Pour le territoire de Saint-Germain-en Laye -> **un maintien du taux 2011 jusqu'à 2023 soit 13 ans**

Taux de TH

- *national 2019 : 24,54 %*
- *strate 20 000 à 50 000 habitants: 20,05 % (dernière valeur connue DGFIP 2019)*
- *Saint-Germain-en-Laye : 12,48 %*
- *Valeur locative moyenne : 6 730 €*

Pour le territoire de Fourqueux -> **un maintien du taux 2016 jusqu'à 2023 soit sur 8 ans**

Taux de TH

- *national 2019 : 24,54 %*
- *strate 3 500 à 5 000 habitants: 14,69 % (dernière valeur connue DGFIP 2019)*
- *Fourqueux : 11,68 %*
- *Valeur locative moyenne : 9 327 €*

Même si les éléments ci-dessus vont être utilisés pour le calcul de la taxe d'habitation des foyers qui vont continuer à la payer jusqu'à 2023, la Ville ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette « perte de produit » sera compensée par un produit de taxe foncière comme suit :

- Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Sur les avis d'imposition les taux « communal et départemental » seront globalisés dans la colonne commune,
- Un mécanisme de compensation par le biais d'un coefficient correcteur : le « COCO », viendra compenser à l'euro près le produit total si la part départementale n'est pas égale au produit de TH perdu afin que cette réforme soit neutre financièrement pour les communes. Il sera recalculé dans le courant du 1er trimestre 2021 sur la base de la moyenne des produits de TH des années 2018, 2019 et 2020 (pour mémoire : la première estimation, par les services de l'Etat, du COCO en 2019 l'établissait à 1,049070198 pour Saint-Germain-en-Laye et 1,1403505393 pour Fourqueux soit une compensation globale pour la commune nouvelle de l'ordre de 1,25 M€)
- La compensation d'exonération de la TH 2020 (qui aurait dû être perçue en 2021) sera intégrée dans le calcul du COCO.

A compter de 2021, la taxe foncière se substitue à la taxe d'habitation pour les résidences principales.

La majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est harmonisée depuis 2019 (20 %). A l'horizon 2023, lors de la suppression totale de la TH, une taxe sur les résidences secondaires perdurera.

Pour la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** (TFPB), en 2019 l'équipe majoritaire du Conseil Municipal a proposé une baisse de la fiscalité des foyers foulqueusiens en généralisant à l'ensemble du territoire le taux historique très bas de Saint-Germain-en-Laye de 9,97 % soit une baisse de fiscalité de -20 % pour les foyers foulqueusiens (pour mémoire : taux historique de Fourqueux (12,50 %)).
Le coût annuel pour la Ville de cette mesure « d'harmonisation » est de 221 k€.

Pour le territoire de Saint-Germain-en Laye -> **un maintien du taux 2011 sur 10 ans et sur le territoire de Fourqueux une baisse de -20 % à compter de 2020.**

Taux de TFPB

- *national : 2019 : 21,59 %*
- *strate 20 000 à 50 000 habitants : 23,35 % (dernière valeur connue DGFIP 2019)*
- *Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 9,97 %*

Comme vu ci-dessus, le produit de taxe foncière 2021 regroupera la part communale et l'ex part départementale corrigée du COCO.

Pour la **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties** (TFPNB), en 2019 l'équipe majoritaire du Conseil Municipal a proposé une baisse de la fiscalité des foyers foulqueusiens en généralisant à l'ensemble du territoire le taux historique bas de Saint-Germain-en-Laye de 41,03 % soit une baisse de fiscalité de -40 % pour les foyers foulqueusiens (pour mémoire : taux historique de Fourqueux (103,98 %)).
Le coût annuel pour la Ville de cette mesure « d'harmonisation » est de 20 k€

Pour le territoire de Saint-Germain-en Laye -> **un maintien du taux 2011 sur 10 ans et sur le territoire de Fourqueux une baisse de -40 % à compter de 2020.**

Taux de TFPNB

- *national : 2019 : 49,72 %*
- *strate 20 000 à 50 000 habitants : 54,06 % (dernière valeur connue DGFIP 2019)*
- *Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 41,03 %*

Dans ce contexte de réforme importante de la fiscalité locale, une hypothèse prudente de croissance naturelle des bases fiscales de l'ordre de 0,3 % est retenue, la revalorisation nationale par l'État étant à ce stade estimée à 0 % des bases (habituellement calée sur l'IPCH de novembre n-2 à novembre n-1).

Par ailleurs, il est à noter une forte hausse des bases foncières du SIAAP, suite à un travail de réévaluation réalisé par les services de l'Etat à la demande expresse en 2017 de la Ville, doublant ainsi le produit annuel de taxe foncière perçu pour ce seul contribuable (+800 k€/an).

Enfin, il convient de noter que l'équivalent en valeur de la compensation de taxe d'habitation jusqu'à 2020 comptabilisée au chapitre 74 est désormais incluse dans le produit total de taxes foncières pour 590 k€.

Des taux de fiscalité maintenus en 2021 pour la 10ème année,
Avec une volonté forte de la Ville de préserver ses administrés.

La fiscalité reversée

732 ➡ -2,30 % en 2021	**2019**	**2020**	**2021**
Budget Primitif	17,23	17,23	16,84
Compte Administratif	**17,23**		↘

Depuis 2015, les deux communes historiques perçoivent une attribution de compensation (AC) correspondant à la fiscalité économique de leur territoire et au solde positif ou négatif des compétences transférées.

Le montant de l'attribution de compensation (AC) 2021 est inscrit pour le même montant que l'AC provisoire 2020 votée en décembre 2020 dans l'attente des travaux de la CLECT. Une décision modificative 2021 viendra ajuster ce montant si nécessaire.

Dans le cadre de la crise sanitaire et de la baisse significative annoncée de recettes fiscales, les AC provisoires 2020 des communes membres ont été ajustées d'une 1ère baisse de -1,75 %.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

7381 ➡ 9,68 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	3,18	3,10	3,40
Compte Administratif	**5,37**		↗

Depuis 2013, le marché immobilier, Saint-Germanois et Foulqueusien, s'est maintenu à un bon niveau malgré une situation dégradée à l'échelon national. A nouveau en 2020, malgré la crise sanitaire, les transactions immobilières à Saint-Germain-en-Laye se sont maintenues avec un volume de ventes de 366 461 000 € qui génèrent à la Ville un produit de DMTO d'environ 4,4 M€.

Il est rappelé qu'en 2019, ce compte incluait la part départementale 2018 de DMTO de la commune historique de Fourqueux pour 200 k€ et une vente exceptionnelle qui a généré à elle seule un produit de 600 k€.
Dans un contexte de crise et face à la volatilité de ce secteur, il semble prudent de retenir une hausse modérée pour 2021.

4. *DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74*

Chapitre 74 ➡ -3,70 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	9,73	9,73	9,37
Compte Administratif	**9,61**		↘

De 2019 à 2021, hors dynamique de population, la Ville bénéficie pour la dernière année, du maintien du montant cumulé de dotation globale de fonctionnement des deux communes historiques et bénéficiera d'une bonification de 5 %.

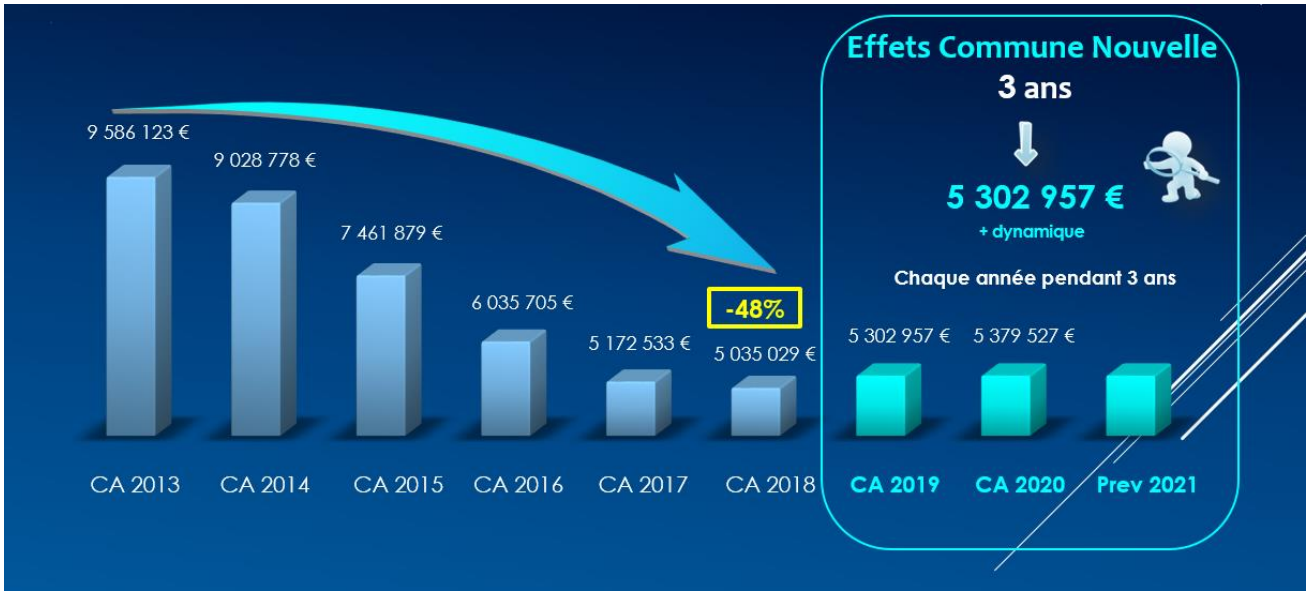

Pour mémoire : entre 2013 et 2018, la baisse de la DGF consolidée des deux communes historiques a été de -48 %.

La baisse constatée au BP 2021 concerne la compensation fiscale aux mesures d'exonération et de dégrèvement de l'Etat sur la taxe d'habitation (555 k€) antérieurement enregistrée dans ce compte désormais incluse dans le produit fiscal en chapitre 73. Les compensations concernant les autres mesures d'exonération et de dégrèvement de l'État sont maintenues dans ce chapitre (74).

5. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

Chapitre 75 ⟹ 1,69 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	2,72	2,84	2,89
Compte Administratif	**10,41**		↗

Les redevances auprès des différents concessionnaires de stationnement et de chauffage urbain sont inscrites aux comptes 7572 à 7576 et notamment :

- La redevance du parking du Château au titre du contrat de délégation de service public à hauteur de 1,05 M€,
- La redevance des parkings Pologne et Pompidou à hauteur de 380 k€,
- La redevance chauffage à hauteur de 290 k€.

Les redevances auprès des différents occupants sont inscrites aux comptes **7521 à 7524** et notamment :

- Les revenus des structures sportives pour 36 k€,
- Les revenus des immeubles s'élèvent à 863 k€.
- Les revenus des utilisations de salles pour 170 k€.

Il est à noter qu'en 2019 ce compte enregistrait le versement d'une avance sur boni final du budget annexe de la Lisière Pereire pour 7,5 M€.

6. LES ATTENUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les atténuations de charges sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité, etc… pour un montant de 160 k€

7. PRODUITS FINANCIERS : CHAPITRE 76

Chapitre 76 ⟹ 0 % en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	0,005	0,006	0,006
Compte Administratif	**0,007**		

Cette inscription correspond aux intérêts de parts sociales (Caisse d'Épargne) et aux dividendes de quelques actions (chemins de fer et I3F).

8. PRODUITS EXCEPTIONNELS : CHAPITRE 77

Chapitre 77 ⟹ -28,17% en 2021	2019	2020	2021
Budget Primitif	0,11	0,08	0,06
Compte Administratif	**2,21**		↘

On retrouve dans ce compte :

- La réversion des droits d'auteur (5 k€),
- Le remboursement des fluides (eau, électricité, chauffage) (30 k€),
- Le remboursement des assurances (15 k€),

9. *MOUVEMENTS D'ORDRE*

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires. Les nouvelles règles comptables impactent directement les opérations d'ordre mais neutralisent toujours les équilibres budgétaires. Pour l'essentiel, ont été inscrits :

- Les amortissements des biens immobiliers pour 2,5 M€ contre 2,3 M€ au BP 2020,
- Le virement à la section d'investissement pour 3,77 M€ contre 4,13 M€ au BP 2020.

PRESENTATION DU BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES

LOLF – PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES

Une démarche analytique du budget de la Ville a été lancée en 2011 sur le modèle « LOLF » du budget de l'État afin d'assurer d'une part, une lisibilité des moyens alloués en fonctionnement et en investissement à chacune des politiques publiques et d'autre part, d'en mesurer le coût complet et permettre une analyse.

Nous avons choisi de décliner ce suivi analytique en 9 missions 33 programmes et 167 actions

Cet outil de pilotage budgétaire complémentaire du budget total de la Ville a permis de renforcer la bonne gestion des deniers publics. Par ailleurs, en 2015 la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques s'est appuyée sur cet axe analytique organisé et maitrisé.

Cette présentation a été interrompue en 2019 et 2020 d'une part, dans l'attente des harmonisations des modes de gestion suite à la fusion Saint-Germain-en-Laye / Fourqueux et d'autre part, pour prendre en compte les nouveaux axes politiques portés par la nouvelle équipe municipale.

FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

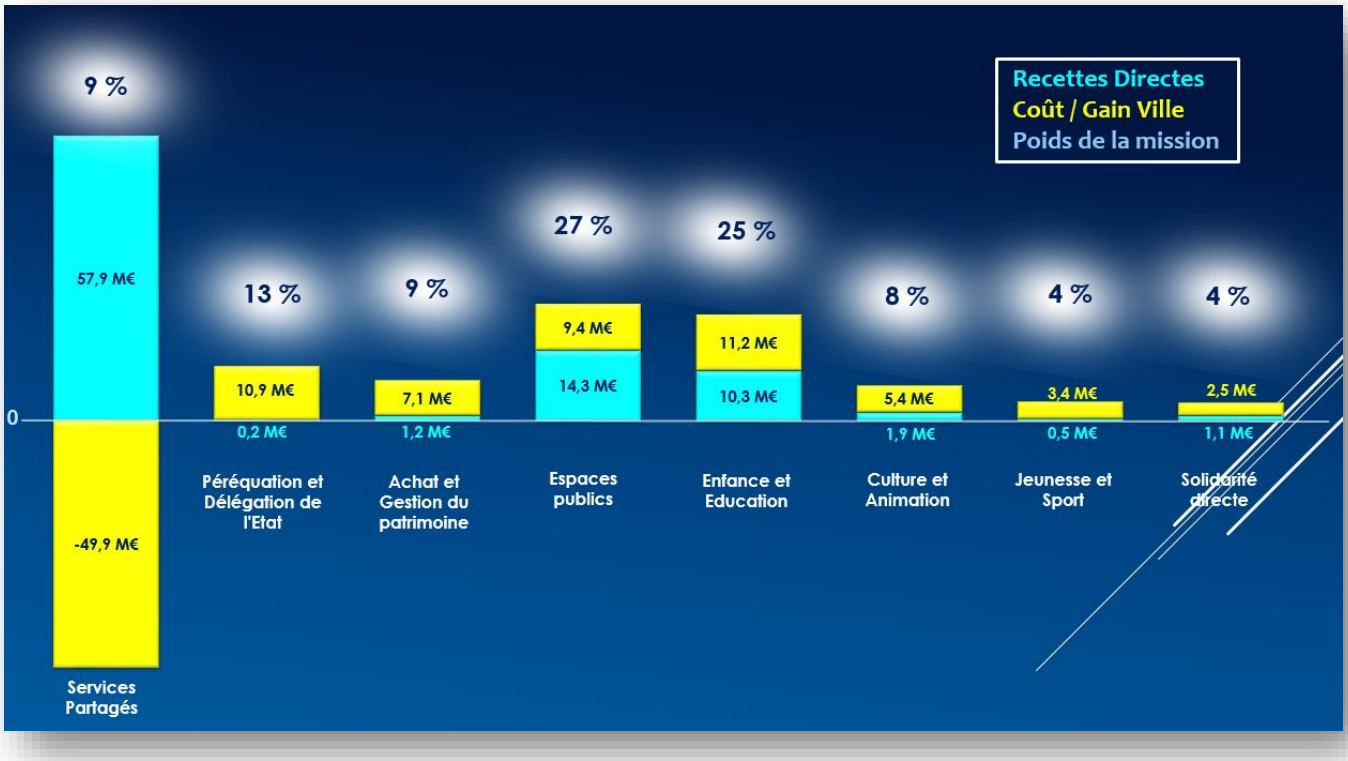

Cette première représentation générale permet de mettre en évidence un coût net pour la Ville en jaune par missions tenant compte des dépenses et recettes directes de chaque mission ainsi que le poids de la mission dans le budget principal de la Ville.

Ce coût est financé par les autres recettes de la Ville (recettes fiscales, dotations…).

En 2021, les clefs de répartition de la mission « Services partagés » correspondant aux coûts des directions ressources seront définies afin d'intégrer à chaque direction opérationnelle le coût de structure correspondant qui lui revient.

1 – Mission Services Partagés

Mission support de l'ensemble des services ressources gérant les moyens humains, matériels, financiers, organisationnels et de relations publiques. Elle est gérée en 5 programmes. Comme indiqué précédemment, la répartition de cette mission sera définie et effective en 2021.

Dépenses	Recettes	Excédent
8 026 424 €	*57 909 541 €*	*49 883 117 €*
9%	*66%*	*<- Poids mission / BP 2021*

2 - Mission Péréquations et Délégation de l'Etat

Cette mission correspond à la part de la solidarité nationale versée par la Ville (péréquations) et aux missions régaliennes et administratives assurées par délégation de l'Etat. Ces missions, dont les dépenses sont majoritairement imposées par l'Etat n'offrent aucune marge de manœuvre à la Ville. Elle est gérée en 2 programmes et s'autofinance à hauteur de 1,8%.

Dépenses	Recettes	Participation Ville
11 077 473 €	*200 886 €*	*10 876 587 €*
13%	*0,2%*	*<- Poids mission / BP 2021*

3 - Mission Achats et Gestion des bâtiments municipaux collectifs

Cette mission regroupe les achats, la gestion des bâtiments municipaux « collectifs » (Centre Administratif, Hôtel de Ville, mairie annexe, mairie déléguée) et des biens communaux loués. Elle est gérée en 2 programmes et s'autofinance à hauteur de 14,1%.

Dépenses	Recettes	Participation Ville
8 238 026 €	*1 159 190 €*	*7 078 836 €*
9%	*1%*	*<- Poids mission / BP 2021*

4 - Mission Espaces publics

Cette mission retrace les coûts et recettes sur les domaines suivants : Sécurité publique / Entretien et propreté des espaces verts et de la voirie/ Mobilité / Gestion du patrimoine et droits des sols. Elle est gérée en 8 programmes et s'autofinance à 60,4 %.

Dépenses	Recettes	Participation Ville
23 705 769 €	*14 326 745 €*	*9 379 024 €*
27%	*16%*	*<- Poids mission / BP 2021*

5 - Mission Enfance et Education

Cette mission, axe majeur et prioritaire de l'ambition municipale, regroupe l'ensemble des actions menées autour de l'éducation et de la petite enfance au service des familles saint-germanoises. Elle contribue à la réussite éducative. Elle est gérée en 5 programmes et s'autofinance à 48 %.

Dépenses	Recettes	Participation Ville
21 503 358 €	*10 312 990 €*	*11 190 368 €*
25%	*12%*	*<- Poids mission / BP 2021*

6 - Mission Culture et Animation

Cette mission intègre le fonctionnement de tous les équipements culturels : le conservatoire, le théâtre, les bibliothèques, les musées, la micro-folie ainsi que tous les événements concourant à l'attractivité de la Ville : les fêtes, animations commerciales, salons…. Elle est gérée en 6 programmes et s'autofinance à 25,5 %.

Dépenses	Recettes	Participation Ville
7 291 643 €	*1 856 267 €*	*5 435 376 €*
8%	*2%*	*<- Poids mission / BP 2021*

7 - Mission Jeunesse et Sports

Elle regroupe la gestion et l'utilisation des équipements sportifs, l'organisation des manifestations sportives, les actions menées en faveur des jeunes (la CLEF, CMJ, CVC, CVL) et des associations du secteur. Elle est gérée en 2 programmes et s'autofinance à 12,1 %.

Dépenses	Recettes	Participation Ville
3 859 324 €	*468 437 €*	*3 390 887 €*
4%	*1%*	*<- Poids mission / BP 2021*

8 - Mission Solidarité

Cette mission regroupe plusieurs périmètres d'actions menées dans le domaine de la solidarité directe : l'action sociale, la gestion des clubs seniors, les mesures en faveur des ainés et des actions de prévention diverses. Elle est gérée en 3 programmes et s'autofinance à 30,8 %.

Dépenses	Recettes	Participation Ville
3 660 569 €	*1 128 981 €*	*2 531 589 €*
4%	*1%*	*<- Poids mission / BP 2021*

9 - Mission Action prévention sanitaire

Cette mission regroupe l'ensemble des actions liées à la crise sanitaire. N'étant pas budgétée au stade du budget primitif, elle retracera les flux en Compte Administratif.

Dépenses	Recettes	Participation Ville
450 €	*- €*	*450 €*

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES DEPENSES ET RECETTES PAR MISSION

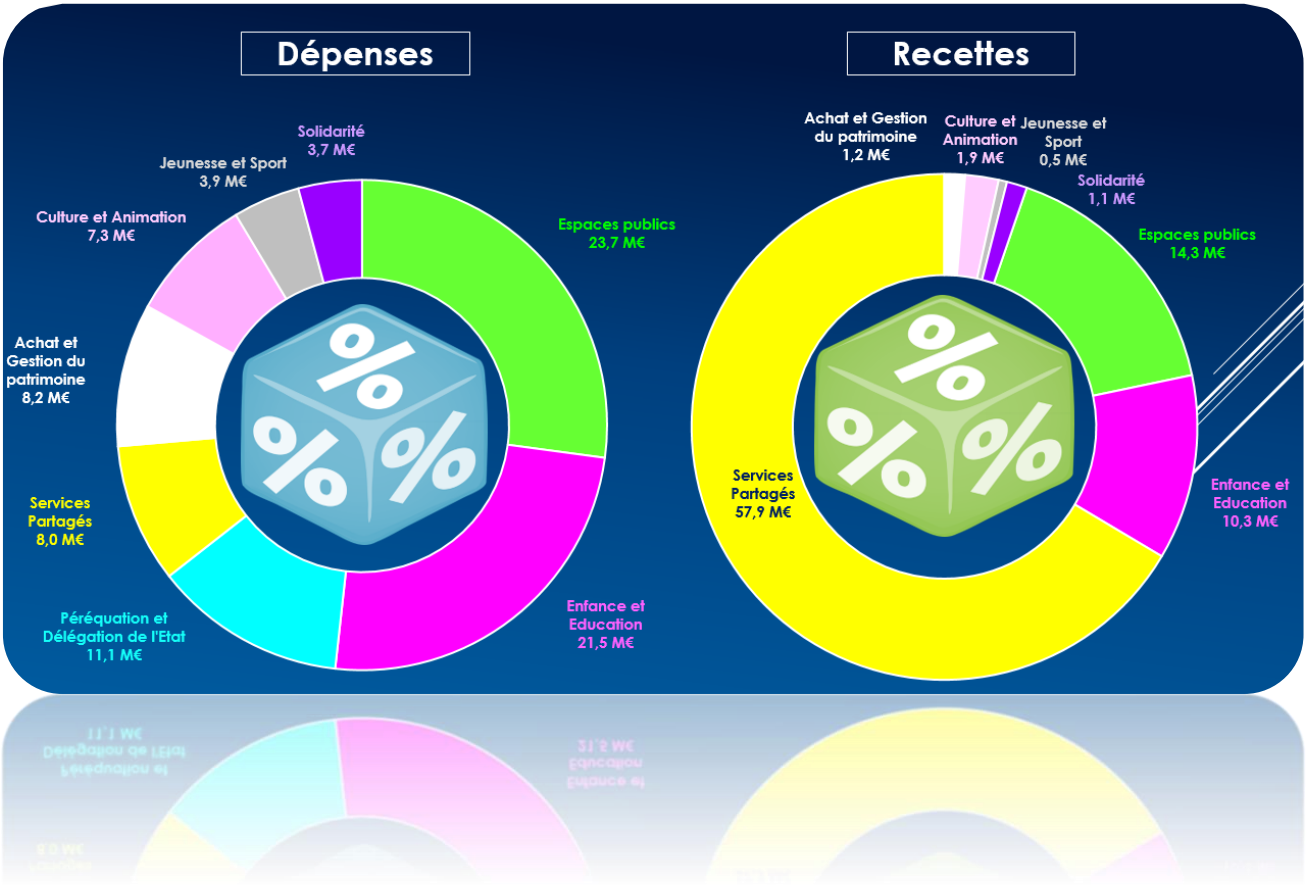

Chaque mission sera détaillée dans le rapport annuel du Compte Administratif (CA).
Bonne nouvelle : pour le CA 2020, l'ensemble des données ont été retraitées afin de permettre cette présentation.

LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE

Zoom investissement

Zoom dette prévisionnelle au 31 décembre 2021

BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT LISIERE PEREIRE

Opération majeure du mandat, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération. Depuis 2013, toute cette opération, dont le bilan prévisionnel s'équilibre à 45 M€, est gérée dans un budget annexe et entre dans le champ de la TVA.

L'année 2020 a été marquée par la finalisation de la majeure partie des travaux d'aménagement de la place Michel Péricard. Une ouverture de la place est prévue au printemps 2021.

Les travaux restant à faire au droit du lot B et au niveau de l'aire de jeux seront achevés d'ici là.

Le parking souterrain a été mis en service en octobre 2020.

L'année 2020 a aussi été marquée par l'avancée importante des travaux pour :

- ✓ Le lot A (58 logements libres), ouverture en janvier 2021,
- ✓ Le lot B (17 logements libres et 15 LLS), livraison au printemps 2021,
- ✓ Le lot D (90 logements libres et 18 LLS), gros œuvre en cours de finalisation,
- ✓ Le lot E (132 logements libres et 12 logements en prix maîtrisés), gros œuvre finalisé,
- ✓ Le lot A4 (résidence hôtelière de 81 logements et commerces au RDC) a connu des difficultés de chantier et ouvrira à l'automne 2021.

Concernant le lot A1, dernier lot de l'opération d'aménagement de la Lisière Pereire, un échange a eu lieu en octobre avec l'investisseur. Aucune suite n'a été donnée pour le moment.

En 2021, les travaux d'aménagement prévus sont les suivants :

- ✓ Finaliser les travaux de raccordement aux quais SNCF au niveau de la gare Grande Ceinture
- ✓ Finaliser la place Frahier,
- ✓ Finaliser l'aménagement du carrefour RN184.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	**Recettes**
Réelles	1 252 212 €	1 252 212 €
Ordre	néant	néant
Total	**1 252 212 €**	**1 252 212 €**

Les recettes de Fonctionnement :

- Ventes du lot A1 d'une superficie de 3 800 m² pour 1,03 M€,
- Subvention Région 100 quartiers innovants et écologiques pour les espaces publics tranche n°2 (0,22 M€),

Les dépenses de fonctionnement :

- Les travaux pour 932 k€.
- Les études et les honoraires pour 158 k€ qui correspondent aux dépenses suivantes :
  - Maitrise d'œuvre et l'assistance à maitrise d'ouvrage
  - Ordonnancement, pilotage et coordination assurés par le Bureau d'études,
  - Coordinateur sécurité et protection de la santé, les contrôles techniques,
  - Architecte en chef qui assure le suivi des projets immobiliers,
- La masse salariale pour 107 k€,
- Le coût de structure des services supports de la Ville pour 50 k€,
- Divers frais de réception, publicité pour 3,7 k€,
- L'emprise foncière de 18 m² du lot B pour 1,4 k€.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Au 1er janvier l'encours de la dette du budget annexe d'aménagement de la Lisière Pereire est nul. Il n'est prévu aucun financement externe d'ici la fin du projet.

Vers un éco-quartier,

Un projet d'envergure exceptionnelle à forte plus-value pour la Ville sur une emprise foncière en lisière de forêt.

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT QUARTIER HOPITAL

En avril 2013, le conseil de surveillance du CHIPS a adopté son nouveau projet d'établissement, lequel a été validé par le COPERMO en janvier 2016. Cette réorganisation des activités hospitalières entre les deux localisations du CHIPS entraînera à terme une libération d'environ 3 hectares sur Saint-Germain-en-Laye.

Face à cette opportunité foncière majeure en cœur urbain de cité, la Commune a fait le choix de développer un projet urbain d'envergure sur ce site qui prendra la forme d'un écoquartier en continuité du centre-ville ayant pour objectifs la consolidation du nouveau pôle santé public/privé, le développement d'un pôle commercial en extension et en complément du tissu commerçant du centre-ville ainsi que la création de logements et d'activités économiques diverses.

La Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) se sont ensuite associés dans le cadre d'une convention d'action foncière amendée par voie d'avenant pour la réalisation d'un projet urbain.

Dans le cadre de la réalisation de la future opération d'aménagement, la Commune a fait établir entre 2014 et 2016 une étude de programmation urbaine, une étude de circulation ainsi qu'un travail d'urbanisme commercial.

En mai 2018, la Ville a ensuite lancé un appel à manifestation d'intérêt, interrogeant les conditions de réalisation d'une partie de cet écoquartier. Sur les dix offres rendues, la Ville en a sélectionné trois en septembre 2018. Une grande phase de concertation publique organisée à l'hiver – printemps 2019 a permis l'association de la population à cette phase de conception et l'intégration dans les projets des remarques issues de cette consultation publique.

En juillet 2019, le groupement lauréat Ogic - Marignan - Orpea - Sodes a ainsi été retenu en vue de développer un projet immobilier de l'ordre de 50 000 m² de surface de plancher, les espaces et voiries publiques restant sous maîtrise d'ouvrage communale.

En parallèle, la commune a travaillé avec le bailleur social Résidences Yvelines Essonne détenteur du patrimoine bâti la cité Larget, limitrophe au site de l'appel à manifestation d'intérêt, afin de développer un projet global et cohérent sur ces fonciers qui intègrent le périmètre du futur écoquartier.

L'année 2020 a permis la consolidation du projet architectural avec l'équipe du Clos Saint Louis en vue du dépôt des autorisations de construire (10 permis) ainsi que le travail avec l'équipe de conception des espaces publics (groupement Artelia - Empreinte) sous maîtrise d'ouvrage Ville pour le dépôt du permis d'aménager.
La collaboration s'est poursuivie avec les équipes de l'Etablissement Foncier d'Ile-de-France pour établir les permis de démolir. Le partenariat tissé avec Résidences Yvelines Essonne a conduit au lancement par ce bailleur d'un marché conception réalisation pour un programme de logements sociaux intégrant un projet de radiothérapie, en lien étroit avec le projet d'aménagement Clos Saint Louis.

Plusieurs études ont également été poursuivies au cours de cette année : étude d'impact (circulation, pollution atmosphérique, bruit, faune, flore), étude historique foncière, étude relative aux antennes relais.
Des solutions de relogement ont également été étudiées et validées en lien avec le SDIS et le bailleur 1001 Vies Habitat.
Une enquête publique menée au printemps 2021 permettra la délivrance des autorisations d'urbanisme afin d'entrer en phase opérationnelle. Les premiers travaux de démolition se dérouleront au 2ème semestre

En 2021, le total des dépenses, masse salariale incluse, sera de l'ordre de 3,7 M€ qui seront financés par un emprunt in fine.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	**Recettes**
Réelles	3 685 804 €	
Ordre		3 685 804 €
Total	**3 685 804 €**	**3 685 804 €**

Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent :

- L'acquisition des parcelles Châteaux d'Eaux, le bâtiment 111bis rue Léon Désoyer et Résidences Yvelines Essonne pour 2,08 M€,
- Les travaux pour 406 k€,
- L'indemnisation suite à la rupture d'un marché concernant la chaufferie pour 305 k€,
- La masse salariale pour 114 k€,
- Les études et les honoraires pour 110 k€,
- Divers frais de communication, de contentieux, d'impression, bancaires pour 86 k€,
- Le coût de structure des services supports de la Ville pour 80 k€,
- Les intérêts d'emprunts pour 3,6 k€.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	**Recettes**
Réelles		3 685 804 €
D'ordre	3 685 804 €	
Total	**3 685 804 €**	**3 685 804 €**

Recettes d'investissement :

Un emprunt d'équilibre à hauteur de 3,7 M€ est inscrit afin de financer les dépenses d'investissement.
Au 1er janvier 2021, l'encours de la dette du budget annexe quartier hôpital est de 2,2 M€ (prêt in fine de 3 ans à 0,12 %).

Les écritures d'ordre, en fonctionnement et en investissement, correspondant à la gestion des stocks feront l'objet d'une décision modificative courant 2021.

Vers un nouvel éco-quartier en plein cœur de ville

BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES

La Fête des Loges est une des plus anciennes fêtes foraines de France depuis 1652. Elle se tient chaque été de la fin juin à la mi-août, sur l'esplanade des Loges, une surface de huit hectares dans la Forêt de Saint-Germain-en-Laye

Un budget annexe consacré à cet événement annuel a été créé en octobre 2018. Il est assujetti à la T.V.A et est soumis à la nomenclature budgétaire M14 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville. Ainsi depuis 2019, l'ensemble des dépenses et recettes concernant ce modèle économique est repris dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M14. Il est alimenté en recettes par les produits liés et perçus directement auprès des forains et par une subvention d'équilibre du budget principal inscrite à un montant analogue à celui de 2020.

Du fait de la crise sanitaire, l'édition 2020 de la Fête des Loges n'a pas pu se tenir.

Pour 2021, ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	**Recettes**
Réelles	875 912 €	875 912 €
Ordre	Néant	Néant
Total	875 912 €	875 912 €

Les recettes de Fonctionnement :

Les recettes inscrites correspondent à :

- Les droits de places et prestations pour 682 k€,
- La redevance des petits trains pour 3,9 k€,
- La subvention du budget d'équilibre pour 40 k€,
- La refacturation des fluides et transformateurs aux forains pour 150 k€.

Il est à noter que les tarifs 2019 seront maintenus pour l'édition 2021 de la Fête des Loges.

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à :

- Les dépenses concernant la préparation et le déroulement de la fête pour 414 k€,
- Les dépenses concernant le dispositif de sécurité du site (247 k€),
- Les dépenses de fluides pour 147 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 67 k€.

Les éventuelles dépenses d'investissement du site sont portées par le budget principal de la Ville. Une quote part d'amortissement sera imputée analytiquement chaque année sur ce budget.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le budget du service de soins infirmiers à domicile est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M22.
Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) prend en charge, sur prescription médicale, toute personne malade ou dépendante âgée de plus de 60 ans, afin de permettre leur maintien à domicile ou leur retour à l'autonomie. Il est financé par l'Assurance Maladie sous forme d'un budget global annuel fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville.

L'ARS a autorisé depuis 2011 la prise en charge de 36 personnes (35 personnes âgées et une personne handicapée). Le service est organisé comme suit :

- 1 secrétaire à 50 %,
- 1 infirmière coordinatrice : responsable du service, elle gère les demandes de prise en charge, évalue la dépendance lors d'une visite de préadmission et assure la coordination avec les médecins et plus largement tous les professionnels de santé qui gravitent autour du patient. Elle contrôle le bon déroulement des soins et encadre l'équipe soignante qui exerce sous sa responsabilité,
- 1 infirmière à 80 %, qui seconde l'infirmière coordinatrice et réalise quasi exclusivement des soins techniques au domicile des personnes prises en charge,
- 7 aides-soignantes qui assurent l'hygiène quotidienne des patients, leur mobilisation et leur surveillance.

La prise en charge à 100% se fait sur prescription médicale. Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 7h30 à 19h30, les interventions des week-ends et jours fériés étant réservées aux personnes totalement isolées. Pour la réalisation des soins techniques, le service peut avoir recours à des infirmières libérales ou des pédicures ayant passé une convention avec le SSIAD.

En 2019, le conseil municipal du 28 mars a validé les documents de la loi du 2-2002 (le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le DIPEC et le projet de service).

En 2020, dans le cadre du projet urbain du quartier hôpital, le SSIAD a emménagé en décembre dans des locaux de l'école Ampère et a signé une convention avec les services d'hospitalisation à domicile (HAD) pour permettre une prise en charge continue du patient à domicile, que ce soit lors d'un passage de relais ou lors d'une intervention conjointe.

Par ailleurs, il est envisagé des formations en équipe sur la bientraitance, sur les gestes et postures lors de manutention des personnes âgées pour une amélioration de la qualité du service.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses		**Recettes**
Réelles	415 528 €	Réelles	415 528 €
D'ordre	2 700 €	D'ordre	
Total	**415 528 €**	**Total**	**415 528 €**

INVESTISSEMENT

	Dépenses		**Recettes**
Réelles	2 700 €	Réelles	
D'ordre		D'ordre	2 700 €
Total	**2 700 €**	**Total**	**2 700 €**

Le Budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile devra être accepté par l'Agence Régionale de la Santé. Dans le cas contraire, il sera ajusté en décision modificative.

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Depuis 2016, l'ensemble des dépenses et recettes concernant l'acquisition puis la location de deux locaux commerciaux, issus de la commune historique de Fourqueux, sont reprises dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M14.
Ce budget annexe est assujetti à la T.V.A. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M4 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	**Recettes**
Réelles	13 654,92 €	44 167,00 €
Ordre	30 512,08 €	
Total	**44 167,00 €**	**44 167,00 €**

Les recettes de Fonctionnement :

La recette inscrite correspond aux loyers des immeubles pour 44 k€.

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à :

- Charges de copropriété pour 2,5 k€,
- La maintenance pour 2,8 k€,
- Les intérêts des emprunts pour 8,3 k€,
- Des dépenses d'ordre sont composées des dotations aux amortissements pour 2 k€ et du virement fait au profit de la section d'investissement pour un montant de 28,5 k€.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	**Recettes**
Réelles	28 500,00 €	
D'ordre	2 012,08 €	30 512,08 €
Total	**30 512,08 €**	**30 512,08 €**

Recettes d'investissement

Les recettes d'ordre sont composées de l'amortissement des immobilisations pour 2 K€ et du virement de la section de fonctionnement pour 28,5 k€.

Dépenses d'investissement :

Elle se rapportent à :

- au remboursement du capital de la dette qui s'élève à 28,4 k€. Au 1er janvier 2021, l'encours de la dette du budget annexe Locaux commerciaux est de 458 k€.
- à la dotation aux amortissements pour 2 k€.

BUDGET ANNEXE PLAINE ALLUVIALE

Les premiers épandages de la Ville de Paris se sont situés à Gennevilliers (sur l'emprise actuelle du Port de Gennevilliers). Ceux-ci se révélant trop exsangues, c'est le 2 mars 1876 que le Conseil Municipal de Paris décide que « les eaux sales de la Ville soient rejetées en forêt de Saint Germain ».
Malgré les oppositions successives du Docteur René LARGER (de Maisons-Laffitte) au titre de la Société de Médecine Publique, puis du député Fréderic PASSY, et du Maire de Saint-Germain-en-Laye, Gabriel de MORTILLET, le projet est approuvé en janvier 1885 par le Ministre de l'agriculture.

S'en suivra une imposante manifestation en juin 1886 et de très nombreuses contestations «écologiques».
Mais la parution au Journal Officiel rend exécutoire l'opération le 5 avril 1889 et nécessitera une déforestation du site d'environ 340 hectares.
En juillet 1895, l'aqueduc d'Achères (l'émissaire) est inauguré et les premiers épandages auront lieu, donnant naissance à une plaine agricole, qualifiée de « champ des miracles où, inondée de soleil, surgit un océan de carottes, de haricots et de plants de pomme de terre ,… où de grands bœufs roux ruminent ».

Dans le cadre de sa gestion active patrimoniale, la Ville de Paris propriétaire du foncier a déjà cédé plusieurs emprises à :

- ✓ Achères pour son projet « Port Seine ouest »,
- ✓ Triel pour ses projets « port fluvial et d'activité économique »,
- ✓ Carrières sous Poissy pour la réalisation du « Parc du peuple de l'herbe »,
- ✓ Pierrelaye pour son projet métropolitain de reforestation de 1 100 hectares.

A ce jour le SIAAP n'a plus besoin de 300 hectares : 150 hectares à l'est d'Achères (acquis par le Département des Yvelines pour le compte de la commune) et 150 hectares au nord de Saint-Germain-en-Laye. Le sous-sol de ces terrains abrite un gisement de granulats qui a fait l'objet d'une reconnaissance géologique par la Ville de Paris. L'ensemble de la zone d'étude est pollué à des degrés divers, à la suite de leur exploitation par le SIAAP.

Vers une reconquête écologique en réparation du passé

Les objectifs de la Ville de Saint-Germain-en-Laye sont de :

- ✓ Trouver un mode opératoire d'exploitation du sous-sol qui puisse présenter le meilleur bilan écologique et financier à la fois à travers l'exploitation des granulats tout en permettant de dépolluer le site,
- ✓ Sur la base du site dépollué, trouver un projet pour opérer une reconquête écologique et forestière ainsi qu'une zone d'accueil de compensation.

La Ville de Paris et la Ville de Saint-Germain-en-Laye se sont rapprochées, pour formaliser la vente des terrains situés sur la commune et proposer un protocole foncier pour leur cession. La Ville de Paris a délibéré à cet effet le 18 novembre dernier.

Aussi, afin de gérer budgétairement et comptablement ce projet en assurant une transparence complète des flux, l'ensemble des dépenses et recettes sera repris dans un budget annexe comme le prévoit le CGCT en instruction budgétaire et comptable M4.

En 2020, les premières études ont été réalisées, elles se poursuivront en 2021. Par ailleurs, l'acquisition d'une partie des emprises foncières et leur financement seront inscrites au budget primitif 2021.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	81 012 €	82 712 €
Ordre	1 700 €	
Total	**82 712 €**	**82 712 €**

Les recettes de Fonctionnement :

En 2021, les recettes pour 83 k€ concernent le versement des loyers et des charges des 16 logements situés à la Ferme de la Garenne.

Les dépenses de fonctionnement :

En 2021, les dépenses prévues comprennent :

- La masse salariale pour 58 k€,
- Les intérêts d'emprunt pour 23 k€.

Les dépenses d'ordre comprennent un virement au profit de la section d'investissement pour 1,7 k€.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	5 312 103 €	5 310 403 €
D'ordre		1 700 €
Total	**5 312 103 €**	**5 312 103 €**

Recettes d'investissement :

Un emprunt d'équilibre à hauteur de 5,3 M€ est inscrit afin de financer les dépenses d'investissement.

Les recettes d'ordre comprennent un virement au profit de la section de fonctionnement pour 1,7 k€.

Dépenses d'investissement :

En 2021, les dépenses prévues comprennent :

- L'acquisition de 16 logements d'habitation et du non bâti à la Ferme de la Garenne compris les frais de notaire pour 4,73 M€,
- Le remboursement de l'emprunt pour 320 k€,
- Les études pour 265 k€.

Un investissement productif pour la Ville
qui permettra à terme une reconquête écologique

BUDGETS ANNEXES GERES PAR LA VILLE AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS - SOUS CONVENTION DE GESTION

Zoom investissement (CASGBS)

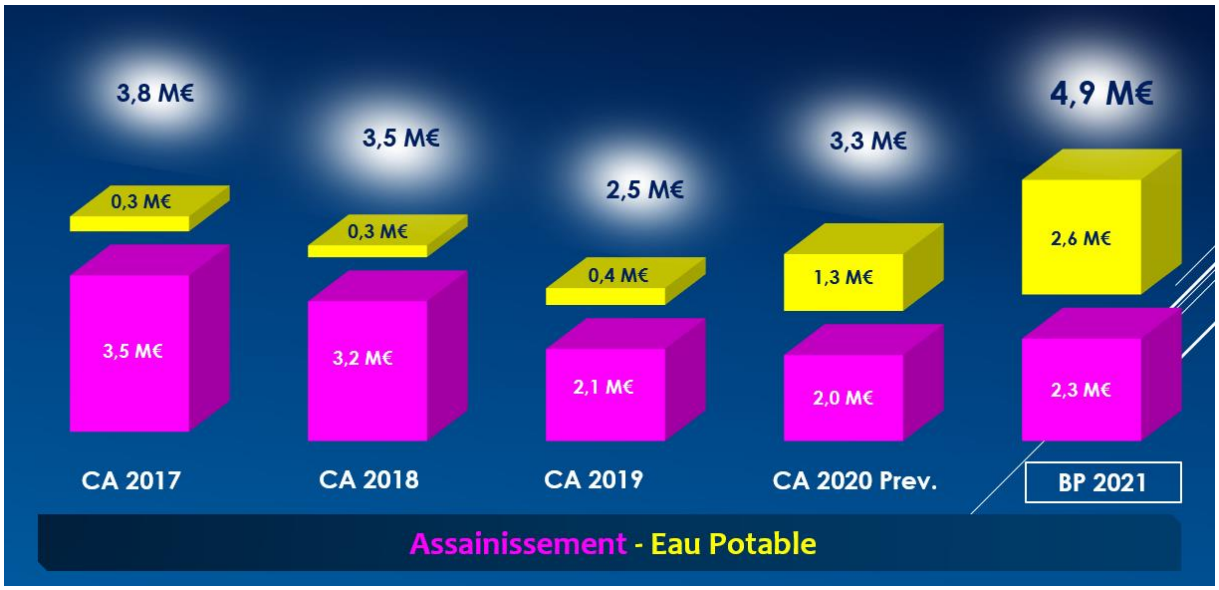

Zoom dette (CASGBS) prévisionnelle au 31 décembre 2021

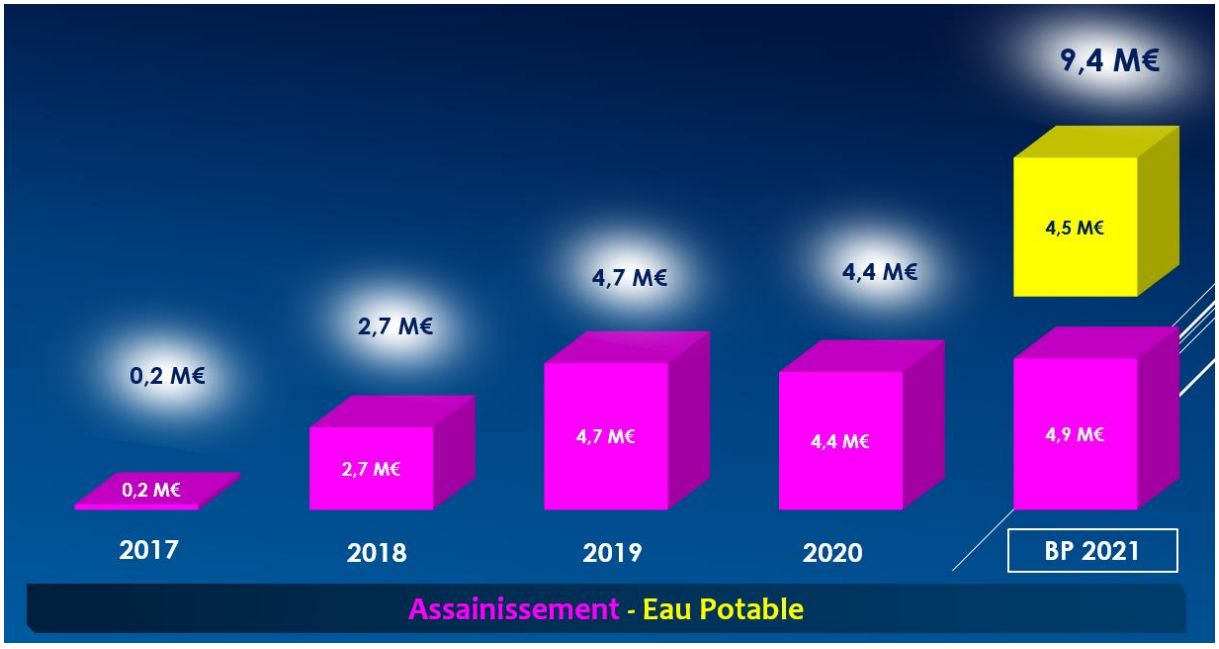

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT SOUS CONVENTION DE GESTION

Le budget Assainissement est un budget annexe géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de gestion.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	**Recettes**
Réelles	1 628 144 €	1 628 144 €
Ordre	CASGBS	CASGBS
Total	**1 628 144 €**	**1 628 144 €**

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec :

- Les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles…) pour 345 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 96 k€,
- Les contrats de maintenances pour 47 k€,
- Les dépenses pour des fournitures diverses, les redevances de canalisation, des frais de recouvrement pour 4 k€,
- Le reversement à la CASGBS des recettes de fonctionnement perçues pour 1,14 M€.

Les recettes de Fonctionnement :

Les principales recettes de cette section proviennent de cinq ressources :

- Les redevances d'assainissement, assises sur le volume d'eau facturé aux abonnés reliés à l'assainissement, sont inscrites selon les tarifs votés par les communes historiques en lien avec les travaux et entretien programmés. En 2021, les prix au m^3 de la surtaxe communale votés par les deux communes historiques seront maintenus (Saint-Germain-en-Laye (0,30 cts) et Fourqueux (0,40 cts)). Le montant prévisionnel de la taxe d'assainissement globale budgété pour 2021 est de 700 k€ contre 832 k€ en 2020,

- La Ville de Saint-Germain-en-Laye participe à la gestion des eaux pluviales par une contribution du budget principal de 60 000 €,
- La refacturation des contrôles pour 155 k€ contre 154 k€ en 2020,
- La taxe de raccordement au réseau d'assainissement due par toute personne demandant à se raccorder au réseau d'assainissement communal représente une recette inscrite de 150 k€ contre 65 k€ en 2020,
- Le remboursement de la CASGBS des dépenses de fonctionnement pour 396 k€ et 96 k€ pour la masse salariale avancée par la Ville.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	**Recettes**
Réelles	2 323 235 €	2 323 235 €
Ordre	CASGBS	CASGBS
Total	**2 323 235 €**	**2 323 235 €**

Dépenses d'investissement :

Pour 2021, le budget d'investissement sera consacré à la sixième tranche de travaux prioritaires définis lors de l'étude préalable à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la Ville adopté lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015, aux travaux courants et aux interventions d'urgence. Pour 2021, sont inscrits 1,29 M€ pour la réhabilitation des collecteurs suivants : rues Taillevent, Bonnemain, Thiers, Sainte Radegonde. Les travaux en cours non finalisés en 2020 ont été réinscrits au BP 2021 (pas de reports du fait de la clôture du budget) : rues Clos Magloire, Gaucher, Hennemont.

Par ailleurs, divers travaux d'assainissement sont prévus pour 445 k€.

Recettes d'investissement :

Le remboursement de la CASGBS à la Ville pour le montant des dépenses d'investissement réalisées soit 2,3 M€.

Les recettes d'investissement (emprunts, avances AESN et subventions) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS

Il est à noter que les écritures d'ordre (amortissement dépenses / recettes, transfert d'études en compte définitifs…) sont désormais gérées par la CASGBS ainsi que la gestion de la dette.

Compétence transférée à l'intercommunalité
Gestion par la Ville au nom et pour le compte de la CASGBS, sous convention de gestion

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SOUS CONVENTION DE GESTION

Le budget Eau potable est un budget annexe géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de gestion. Il est assujetti à la T.V.A. et exécuté en M49.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	**Recettes**
Réelles	524 524 €	524 524 €
Ordre	CASGBS	CASGBS
Total	**524 524 €**	**524 524 €**

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à :

- L'entretien des hydrants et connecteurs pour un montant de 30 k€,
- Aux honoraires divers pour 3 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 59 k€,
- Le reversement à la CASGBS des recettes de fonctionnement perçues pour 432 k€.

Les recettes de Fonctionnement :

Les recettes inscrites correspondent à :

- La taxe communale pour la distribution de l'eau potable pour 424 k€, dont le prix au m^3 sera maintenu au niveau de 2020 soit 0,16 cts sur l'ensemble du territoire,
- La redevance d'occupation du domaine public et de transit pour 8,5 k€,
- Le remboursement de la CASGBS des dépenses de fonctionnement pour 33 k€ et 59 k€ pour la masse salariale avancée par la Ville.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	**Recettes**
Réelles	2 600 000 €	2 600 000 €
D'ordre	CASGBS	CASGBS
Total	**2 600 000 €**	**2 600 000 €**

Dépenses d'investissement :

En 2021, le budget d'investissement sera consacré notamment :

- Au renouvellement des hydrants et à des travaux divers pour 70 k€,
- A la poursuite des travaux : unité de déferrisation, réservoir et sécurisation des réseaux pour le forage pour 2,53 M€,

Recettes d'investissement :

Le remboursement de la CASGBS à la Ville pour le montant des dépenses d'investissement réalisées soit 2,6 M€.

Les recettes d'investissement (emprunts, avances AESN et subventions) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS

Il est à noter que les écritures d'ordre (amortissement dépenses / recettes, transfert d'études en compte définitifs…) sont désormais gérées par la CASGBS ainsi que la gestion de la dette.

Compétence transférée à l'intercommunalité
Gestion par la Ville au nom et pour le compte de la CASGBS, sous convention de gestion

CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

SYNTHESE DES INSCRIPTIONS 2021

BUDGET VILLE + BUDGETS ANNEXES			
SECTION	**BP 2020**	**BP 2021**	**VARIATION**
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	23 562 417 €	32 199 380 €	*36,7%*
RECETTES	23 562 417 €	32 199 380 €	*36,7%*
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	78 613 343 €	76 819 192 €	*-2,3%*
RECETTES	78 613 343 €	76 819 192 €	*-2,3%*
TOTAL GENERAL DEPENSES	**102 175 761 €**	**109 018 572 €**	***6,7%***
TOTAL GENERAL RECETTES	**102 175 761 €**	**109 018 572 €**	***6,7%***

Il est rappelé que les travaux réalisés sur les écoquartiers de la Lisière Pereire et du Quartier hôpital sont comptabilisés en fonctionnement bien qu'il s'agisse d'investissements dans le respect des règles de gestion des budgets d'aménagement.

Par ailleurs, il convient de noter que les budgets Eau et Assainissement ne sont pas repris dans cette synthèse. Les données chiffrées se trouvent pages 70 à 74.

DEPENSES D'EQUIPEMENT GLOBALISEES

Une ambition municipale forte avec des projets et des réalisations en phase avec les projets de territoire de la commune nouvelle, dans la poursuite des grands projets d'investissements entrepris autour des axes majeurs suivants :

- ✓ L'éducation au cœur de l'action municipale,
- ✓ Le développement durable afin de préserver l'identité verte de la Ville,
- ✓ La culture et le patrimoine dans le respect de l'identité historique de la Ville,
- ✓ Une Ville sportive, commerçante, internationale et touristique,
- ✓ Une Ville solidaire et inclusive, à la pointe, participative,
- ✓ Une Ville sûre,
- ✓ Une mobilité repensée.

Hors reports, les dépenses d'équipement globalisées (budget principal + budgets annexes) inscrites s'établissent à 31,6 M€.

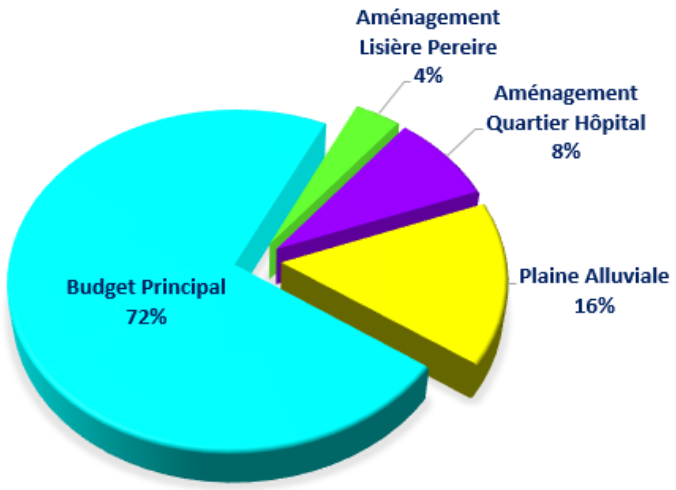

DEPENSES EQUIPEMENT						
Ville	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA PREV 2020**	**BP 2021**	**Var 2021/2020**
Budget Principal	16 570 266 €	14 227 590 €	17 310 159 €	15 394 861 €	22 793 261 €	*48,1%*
Aménagement Lisière Pereire	5 876 999 €	6 774 929 €	2 457 534 €	2 695 616 €	1 140 200 €	*-57,7%*
Aménagement Quartier Hôpital	- €	- €	1 264 944 €	372 362 €	2 677 171 €	*619,0%*
Service soins infirmiers à domicile	- €	- €	- €	10 375 €	2 700 €	*-74,0%*
Locaux Commerciaux	211 072 €	- €	- €	- €	- €	*0,0%*
Plaine Alluviale	- €	- €	- €	66 956 €	4 992 103 €	*7355,8%*
TOTAL DU BUDGET DE LA VILLE	22 658 337 €	21 002 519 €	21 032 637 €	18 540 170 €	31 605 435 €	*70,5%*

Voir programmation 2021 pages 16 à 32

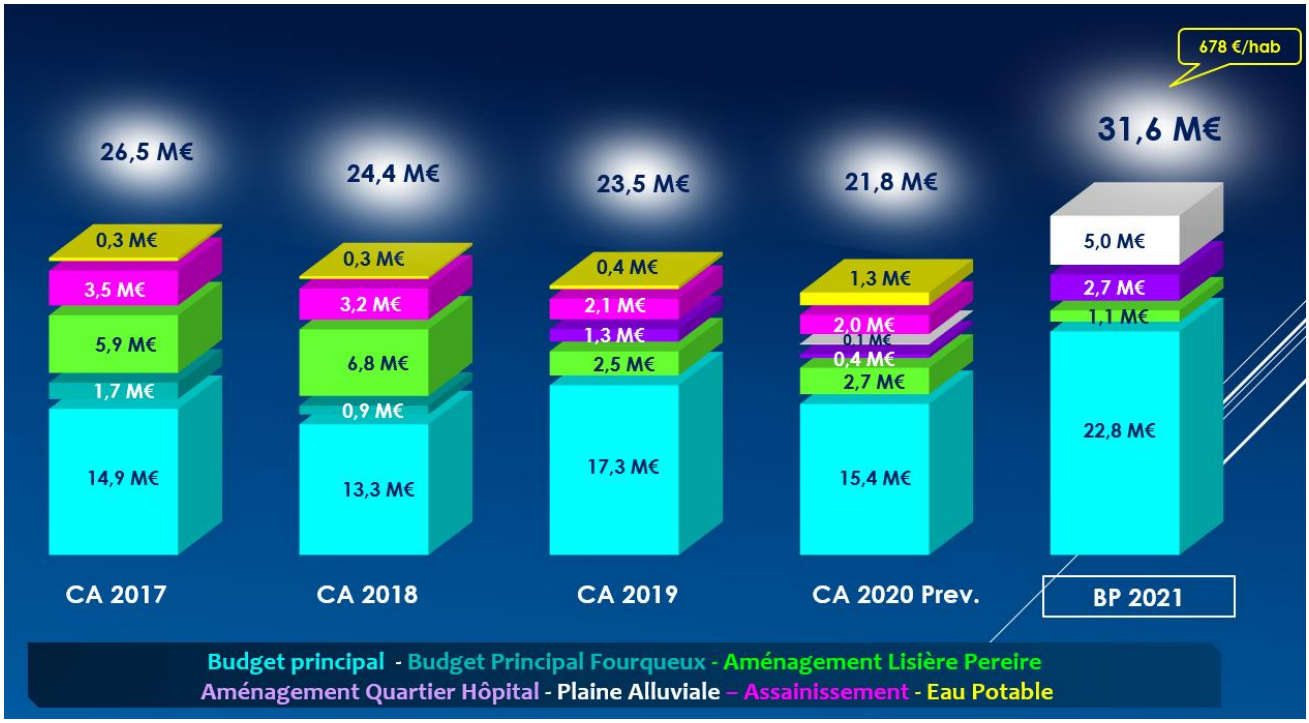

Sont inscrits et gérés pour le compte de la CASGBS 4,9 M€. Le détail est repris pages 70 à 74.

Une politique d'investissement soutenue et soutenable

LA DETTE CONSOLIDEE

Au 1er janvier 2021, **la dette globale de la Ville** (budget principal + budgets annexes), s'établit à 6,7 M€.

La structure de la dette globale est saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- 80 % en taux fixe, 20 % en taux variable indexé sur le livret A,
- Sa durée résiduelle est de 10 ans,
- Son taux moyen au 1er janvier 2021 est de 0,61 %.

DETTE PROPRE

Ville	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	*Var 2021/2020*
Budget Principal	22 306 896 €	19 651 038 €	14 011 721 €	4 418 574 €	4 017 661 €	*-9,1%*
Aménagement Lisière Pereire	11 500 000 €	10 000 000 €	- €	- €	- €	*0,0%*
Aménagement Quartier Hôpital	- €	- €	- €	1 500 000 €	2 200 000 €	*46,7%*
Fête des Loges	- €	- €	- €	- €	- €	*0,0%*
Service soins infirmiers à domicile	- €	- €	- €	- €	- €	*0,0%*
Locaux commerciaux	425 386 €	406 386 €	387 786 €	486 208 €	458 263 €	*-5,7%*
Plaine Nord	- €	- €	- €	- €	- €	*100,0%*
TOTAL DU BUDGET DE LA VILLE	34 232 282 €	30 057 424 €	14 399 507 €	6 404 782 €	6 675 924 €	*4,2%*

Il est à noter que la moyenne de la strate en 2019 (dernière valeur connue) pour les seuls budgets principaux (dernière valeur connue) était de 1 032 € par habitant.

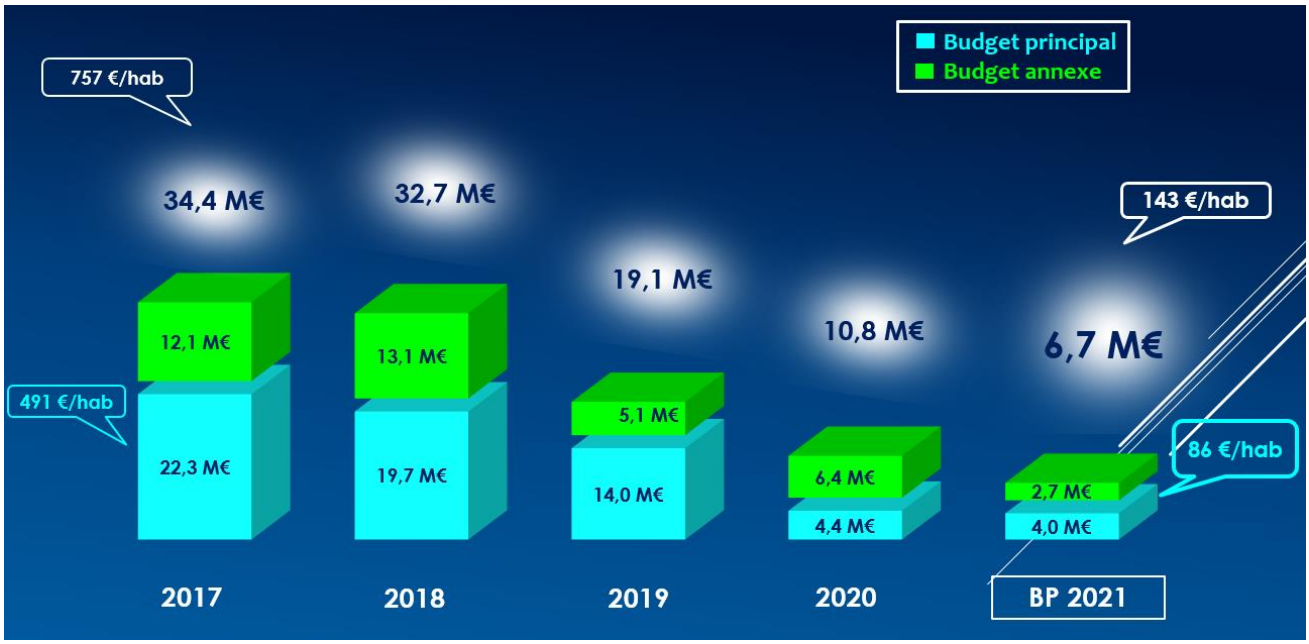

Au 1er janvier 2021 : une dette quasi nulle et saine